

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3192

25 novembre 2015

SOMMAIRE

Acrobat Holding One S.à r.l.	153173	Sales Business Materials	153209
Advise & Optimise S.A.	153212	Saljoaha Holding S.A.	153209
Arenamex Invest 2 S.à r.l.	153207	Saltri S.à r.l.	153210
Audit Lux S.à r.l.	153211	Sandflower Sàrl	153189
Austin Friars S.à r.l.	153208	Sanfra Holdings S.à r.l.	153177
Bien S.A.	153186	Saphire Solar SEE Holding S.à r.l.	153205
Cameron Toll	153177	SCPack Holdings Management S.à r.l & Part- ners S.C.A.	153177
Candoria Luxembourg Holding	153178	Sea Holding S.à r.l.	153210
Cirque du Soleil i.i.i.	153186	Sea Holding S.à r.l.	153210
Evasion	153216	Serviceo S.A.	153211
Nahla Steel S.à r.l.	153190	Shaf Corporation SPF, S.A.	153188
Pneu Plus S.à r.l.	153187	Sharpman International spf S.à r.l.	153211
Prada S.A.	153170	SHCO 95 S.à r.l.	153211
Prime Consulting S.à r.l.	153170	Shian Development S.A.	153212
Promotions Immo-Nord S.A.	153187	SH Real Estate S.A.	153210
Pro Performance SICAV-FIS	153172	Sibad International S.A.	153212
Rdio	153188	Silvanus Property S.A.	153212
Renewable Energy Holding S.à r.l.	153188	Silver International Finance S.à r.l.	153203
Resam Investments S.à r.l.	153203	SIPL Partner 11 S.à r.l.	153213
Resam Investments S.à r.l.	153204	SIPL Partner 2 S.à r.l.	153213
Resam Luxembourg S.à r.l.	153204	SiXBTO Investments S.A.	153207
Resam Luxembourg S.à r.l.	153204	Smart Management Group S.A.	153207
Rivage Property S.à r.l.	153205	Société Européenne d'Investissements Mon- diaux - SEIM S.à r.l.	153207
Riverwells Investments S.A.	153205	Spain Residential Finance S.à r.l.	153206
RMK Holdings S.A.	153205	Standard Life Assurance (HWPF) Luxem- bourg S.à r.l.	153208
RMK Holdings S.A.	153206	State Street Europe Holdings Luxembourg S.à r.l.	153208
Rockstone S.A.	153172	Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A. ..	153206
R.S. Construction s.à r.l.	153188	Stork Acceptance S.A.	153208
Rue du Canal S.à r.l.	153189	Sturdon Holdings Luxembourg S.à r.l.	153176
Rue du X Septembre S.à.r.l.	153189	Subsea 7 S.A.	153213
Rue du X Septembre S.à.r.l.	153189	Sysco Canada Holdings S.à r.l.	153176
Rue du X Septembre S.à.r.l.	153190	Sysco George Town Limited S.à r.l.	153176
Sagana S.à r.l.	153177		
S.A. Gestion Foncière	153204		
Sageview Capital Luxembourg S.à r.l.	153206		
Saint-Honoré Lux S.à r.l.	153206		

Prada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 48.328.

Le Bilan au 31 janvier 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2015.
Référence de publication: 2015164165/10.
(150180066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Prime Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.
R.C.S. Luxembourg B 149.508.

In the year two thousand and fifteen,
on the twenty-fifth day of September,
Before us Maître Carlo GOEDERT, notary residing in Dudelange,

There appeared:

The limited liability company B&H INTERNATIONAL CONSULTING S.à r.l., having its registered office at L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118 677,

here represented by its sole manager Mister Frédéric DEFLORENNE, certified public accountant, born on the 4th October 1973 in Charleroi (Belgium), residing professionally in L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol,

here represented by Miss Fanny AMAR, employee, residing professionally in L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol, by virtue of a proxy given on September 24th, 2015,

the said proxy, after having been signed «ne varietur» by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

the appearing party, represented as stated here above, is the only shareholder of the limited liability Company «PRIME CONSULTING S.à r.l.», having its registered office at L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149 508,

incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated November 19th, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2475 of December 19th, 2009.

Having this exposed the appearing party, represented as stated above, has taken the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders resolve to change the purpose of the Company and to amend article two (2) of the by-laws to be read as follows:

« **Art. 2.** The Company shall enter into, implement and perform all transactions pertaining directly or indirectly to the development, the sale (including, without limitation, the grant of licenses) and the installation of IT/data processing applications (software and hardware) in favor of public and private companies (whether located in Luxembourg or abroad), including, without limitation, any work in the IT/data processing field, development, installation, support and maintenance of IT/data processing systems, as well as any sale of IT material (including, without limitation, computers and related programs and applications), as well as all operations that are directly or indirectly linked with these activities.

The Company may further (whether directly or indirectly) take participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The Company may also manage and develop its own real estate. The Company may proceed notably to any real estate purchase, sale or contribution, or may realize any real estate promotion or co-promotion.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the Company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the company are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1.000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notary deed was drawn up in Dudelange, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the above named proxy holder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,

Le vingt-cinq septembre,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange,

A comparu:

La société à responsabilité limitée B&H INTERNATIONAL CONSULTING S.à r.l., ayant son siège social à L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 118 677, représentée par son gérant unique Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, né le 4 octobre 1973 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement à L- 2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol, représenté par Madame Fanny AMAR, employée, demeurant professionnellement à L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol, en vertu d'une procuration donnée le 24 septembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

La comparante, représentée comme dit ci-dessus, est la seule associée de la société à responsabilité limitée «PRIME CONSULTING S.à r.l.» , établie et ayant son siège social à L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149 508, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2475 du 19 décembre 2009.

Ceci exposé, la comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et par conséquent l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société pourra conclure, réaliser et exécuter toutes les opérations relatives, que ce soit directement ou indirectement, au développement, à la vente (incluant, notamment, l'octroi de licences) et l'installation d'application de traitement informatique de données (software et hardware) en faveur de toutes sociétés publiques et privées (situées au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger), incluant, notamment, tous travaux dans le domaine du traitement informatique de données, le développement, l'installation, le support et la maintenance de systèmes informatiques de traitement de données, toute vente de tout matériel informatique (incluant, notamment, les ordinateurs ainsi que les programmes et les applications y afférents), et toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à ces activités.

La Société pourra encore (soit directement soit indirectement) prendre des participations dans toute entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi qu'assurer l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra également gérer et développer son propre patrimoine immobilier. Elle pourra ainsi procéder notamment à toute opération d'achat, de vente ou d'apport de biens immobiliers, de promotion ou de co-promotion immobilière.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, d'engagement ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, les mettre en valeur, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation tous concours, prêts, avances ou garanties.

De façon générale, la Société pourra prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent, directement ou indirectement, à son objet ou qui sont susceptibles d'en favoriser son développement ou son accroissement.

En outre, la Société aura tous les pouvoirs nécessaires en vue d'assurer l'accomplissement ou le développement de son objet.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou sont mis à sa charge, sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une traduction française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. AMAR, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 octobre 2015. Relation: EAC/2015/22654. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 02 octobre 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015164167/120.

(150180634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Pro Performance SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 132.365.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 21 septembre 2015, numéro 2015/2122 de son répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 septembre 2015, relation: 1LAC/2015/30918 de la société "PRO PERFORMANCE SICAV-FIS", avec siège social à L-1930 Luxembourg, 1, Place de Metz, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 132 365, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2470 du 31 octobre 2007, que l'assemblée prononcé la clôture de la liquidation avec effet au 21 septembre 2015.

Les livres et documents de la société resteront déposés pendant cinq années à l'adresse suivante: L-2954 Luxembourg, 2, place de Metz.

Bascharage, le 5 octobre 2015.

Pour extrait conforme

Le notaire

Référence de publication: 2015164170/20.

(150180792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Rockstone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.977.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164196/10.

(150180725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Acrobat Holding One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.728.164,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 180.560.

—
IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN,

ON THE TWENTY-FIFTH DAY OF THE MONTH OF SEPTEMBER;

before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

was held

an extraordinary general meeting (the “Meeting”) of the shareholders of Acrobat Holding One S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée, with registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 180560, incorporated on 20 September 2013 by deed of Me Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 2859 of 14 November 2013.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 27 February 2015 by deed of Maître Cosita Delvaux, prenamed, published in the Mémorial number 1204 of 8 May 2015.

The Meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Me Darya Spivak, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all the eight hundred million (800,000,000) shares in issue in the Company and all shareholders of the Company, were represented at the general meeting so that the Meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. The agenda of the Meeting was as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company from its current amount to nine million seven hundred twenty-eight thousand one hundred sixty-four Euro (EUR 9,728,164) by the issue of a total of one hundred seventy-two million eight hundred sixteen thousand four hundred (172,816,400) shares of ten (10) different classes (being seventeen million two hundred eighty-one thousand six hundred forty (17,281,640) shares in each of classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J) each with a nominal value of one Euro-cent (EUR0.01) (the “New Shares”) for a total subscription price of twenty million eight hundred ninety-one thousand seven hundred ninety-three US Dollars and fifty-five cents (USD 20,891,793.55) (the “Subscription Price”); subscription to the New Shares by Acrobat Holding Jersey Limited, an existing shareholder (the “Subscriber”); payment of the Subscription Price by the Subscriber in cash; allocation of the Subscription Price as follows: an amount equal to the aggregate nominal value of the New Shares to the share capital of the Company and the remainder to the freely distributable share premium; consequential amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company as set forth below:

“ Art. 5. Share capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at nine million seven hundred twenty-eight thousand one hundred sixty-four Euro (EUR 9,728,164) represented by a total of nine hundred seventy-two million eight hundred sixteen thousand four hundred (972,816,400) shares divided into -ninety-seven million two hundred eighty-one thousand six hundred forty (97,281,640) Class A shares,

- ninety-seven million two hundred eighty-one thousand six hundred forty (97,281,640) Class B shares,
- ninety-seven million two hundred eighty-one thousand six hundred forty (97,281,640) Class C shares,
- ninety-seven million two hundred eighty-one thousand six hundred forty (97,281,640) Class D shares,
- ninety-seven million two hundred eighty-one thousand six hundred forty (97,281,640) Class E shares,
- ninety-seven million two hundred eighty-one thousand six hundred forty (97,281,640) Class F shares,
- ninety-seven million two hundred eighty-one thousand six hundred forty (97,281,640) Class G shares,
- ninety-seven million two hundred eighty-one thousand six hundred forty (97,281,640) Class H shares,
- ninety-seven million two hundred eighty-one thousand six hundred forty (97,281,640) Class I shares, and -ninety-seven million two hundred eighty-one thousand six hundred forty (97,281,640) Class J shares,

each share with a nominal value of one Euro-cent (EUR0.01) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.”

Thereafter, the Meeting unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of one million seven hundred twenty-eight thousand one hundred sixty-four Euro (EUR 1,728,164) in order to bring it to nine million seven hundred twenty-eight thousand one hundred sixty-four Euro (EUR 9,728,164), by the issue of a total of one hundred seventy-two million eight hundred sixteen thousand four hundred (172,816,400) shares of ten (10) different classes (being seventeen million two hundred eighty-one thousand six hundred forty (17,281,640) shares in each of classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J) each with a nominal value of one Euro-cent (EUR 0.01) (the “New Shares”) for a total subscription price of twenty million eight hundred ninety-one thousand seven hundred ninety-three US Dollars and fifty-five cents (USD 20,891,793.55) (the “Subscription Price”).

Thereupon, Acrobat Holding Jersey Limited (the “Subscriber”), represented by Me Toinon Hoss, prenamed, subscribed for the New Shares so issued for the Subscription Price and fully paid the subscription price in cash.

Evidence of the full payment of the subscription price of twenty million eight hundred ninety-one thousand seven hundred ninety-three US Dollars and fifty-five cents (USD 20,891,793.55) has been shown to the undersigned notary.

The Meeting resolved to allocate the Subscription Price as follows: an amount equal to the aggregate nominal value of the New Shares to the share capital of the Company, and the remainder to the freely distributable share premium.

The Meeting then resolved to amend article 5.1 of the Articles as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at six thousand six hundred Euro (EUR 6,600.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the Meeting, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the Meeting in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed, done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE QUINZE,

LE VINGT-CINQUIEME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE,

par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés d'Acrobat Holding One S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 7, rue Lou Hemmer, L1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 180560, constituée le 20 septembre 2013 suivant acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2859 du 14 novembre 2013.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 27 février 2015 suivant acte reçu de Maître Cosita Delvaux, précitée, publié au Mémorial numéro 1204 du 8 mai 2015.

L'Assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommé comme secrétaire et scrutateur Me Darya Spivak, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre des parts sociales détenues par chacun d'entre eux figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que la totalité des huit cent millions (800.000.000) de parts sociales en émission dans la Société, étaient représentées à l'assemblée générale de sorte que l'Assemblée était valablement constituée et en mesure de décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

- Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel à neuf millions sept cent vingt-huit mille cent soixante-quatre euros (9.728.164 EUR) par l'émission d'un total de cent soixante-douze millions huit cent seize mille quatre cents (172.816.400) parts sociales de dix (10) classes différentes (soit dix-sept millions deux cent quatre-vingt-un mille six cent quarante (17.281.640) parts sociales dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J) d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de vingt millions huit cent quatre-vingt-onze mille sept cent quatre-vingt-treize dollars américains et cinquante-cinq centimes (20.891.793,55 USD) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par la société

Acrobat Holding Jersey Limited, l'associé existant (le «Souscripteur»); paiement en numéraire du Prix de Souscription par le Souscripteur; allocation du Prix de Souscription comme suit: un montant égal à la valeur nominale globale des Nouvelles Parts Sociales au capital social de la Société et le solde à la prime d'émission librement distribuable; modification en conséquence de l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à neuf millions sept cent vingt-huit mille cent soixante-quatre euros (9.728.164 EUR) représenté par un total de neuf cent soixante-douze millions huit cent seize mille quatre cents (972.816.400) parts sociales divisées en:

- quatre-vingt-dix-sept millions deux cent quatre-vingt-un mille six cent quarante (97.281.640) parts sociales de Classe A,
- quatre-vingt-dix-sept millions deux cent quatre-vingt-un mille six cent quarante (97.281.640) parts sociales de Classe B,
- quatre-vingt-dix-sept millions deux cent quatre-vingt-un mille six cent quarante (97.281.640) parts sociales de Classe C,
- quatre-vingt-dix-sept millions deux cent quatre-vingt-un mille six cent quarante (97.281.640) parts sociales de Classe D,
- quatre-vingt-dix-sept millions deux cent quatre-vingt-un mille six cent quarante (97.281.640) parts sociales de Classe E,
- quatre-vingt-dix-sept millions deux cent quatre-vingt-un mille six cent quarante (97.281.640) parts sociales de Classe F,
- quatre-vingt-dix-sept millions deux cent quatre-vingt-un mille six cent quarante (97.281.640) parts sociales de Classe G,
- quatre-vingt-dix-sept millions deux cent quatre-vingt-un mille six cent quarante (97.281.640) parts sociales de Classe H,
- quatre-vingt-dix-sept millions deux cent quatre-vingt-un mille six cent quarante (97.281.640) parts sociales de Classe I, et
- quatre-vingt-dix-sept millions deux cent quatre-vingt-un mille six cent quarante (97.281.640) parts sociales de Classe J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) et étant assortie des droits et obligations indiqués dans les présents statuts.»

À la suite de quoi, l'Assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Résolution unique

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence d'un million sept cent vingt-huit mille cent soixante-quatre euros (1.728.164 EUR), afin de le porter de son montant actuel à neuf millions sept cent vingt-huit mille cent soixante-quatre euros (9.728.164 EUR), par l'émission d'un total de cent soixante-douze millions huit cent seize mille quatre cents (172.816.400) parts sociales de dix (10) classes différentes (soit dix-sept millions deux cent quatre-vingt-un mille six cent quarante (17.281.640) parts sociales dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J) d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de vingt millions huit cent quatre-vingt-onze mille sept cent quatre-vingt-treize dollars américains et cinquante-cinq centimes (20.891.793,55 USD) (le «Prix de Souscription»).

Ensuite Acrobat Holding Jersey Limited (le «Souscripteur»), représenté par Me Toïnon Hoss, précitée, a souscrit aux Nouvelles Parts Sociales ainsi émises au Prix de Souscription et a entièrement payé le prix de souscription en espèces.

Preuve du paiement intégral du prix de souscription de vingt millions huit cent quatre-vingt-onze mille sept cent quatre-vingt-treize dollars américains et cinquante-cinq centimes (20.891.793,55 USD) a été montrée au notaire soussigné.

L'Assemblée a décidé d'allouer le Prix de Souscription comme suit: un montant égal à la valeur nominale globale des Nouvelles Parts Sociales au capital social de la Société et le solde à la prime d'émission librement distribuable.

L'Assemblée a ensuite décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts, tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à six mille six cents euros (EUR 6.600,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de l'Assemblée, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de l'Assemblée, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les membres du Bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. HOSS, D. SPIVAK, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/31091. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015164256/175.

(150179933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Sturdon Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 173.590.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Le notaire

Référence de publication: 2015164217/11.

(150180399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Sysco Canada Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 187.620.

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la société en date du 02 octobre 2015, les décisions suivantes:

1. Démission de M. Juan Alvarez Hernandez, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 14 août 2015.

2. Nomination de M. Laurent Jacques né le 22 août 1979 à Sedan, France, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 14 août 2015, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015164220/16.

(150180726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Sysco George Town Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 194.764.

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la société en date du 02 octobre 2015, les décisions suivantes:

1. Démission de M. Juan Alvarez Hernandez, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 14 août 2015.

2. Nomination de M. Laurent Jacques né le 22 août 1979 à Sedan, France, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 14 août 2015, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015164221/17.

(150180727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Sagana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9573 Wiltz, 7, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 182.559.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/10/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015164223/12.

(150180678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Sanfra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 183.442.

A la suite d'un acte de fusion signé en date du 24 novembre 2014, l'actionnaire unique de la société, à savoir Salvatore Group Holdings Ltd, devient Capela Trading Limited portant numéro d'entreprise 1679102.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015164229/13.

(150180212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

SCPack Holdings Management S.à r.l & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**Capital social: EUR 16.391.383,45.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 167.051.

EXTRAIT

SCPack Holdings Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, gérant unique de la Société, a changé d'adresse, et a, à présent, son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 octobre 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015164232/20.

(150180624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Cameron Toll, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.100,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.584.

Les comptes annuels au 31 Mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cameron Toll S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015164458/11.

(150181377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Candoria Luxembourg Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 192.832.

In the year two thousand fifteen, on the eighteenth day of September.

Before Maître Jean SECKLER, civil-law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "CANDORIA LUXEMBOURG HOLDING", a société anonyme, having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg companies and trade register at section B under number 192832, "the Company", incorporated by deed dated on December 11, 2014, published in the Memorial C number 111 of January 15, 2015, and whose Articles of Association never have been amended.

Board

The meeting is presided by Mr Gerdy ROOSE, company director, residing professionally at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick VAN HEES, private employee, residing professionally at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle and the meeting elects as scrutineer Mr Xavier OTJACQUES, private employee, residing professionally at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle

Composition of the meeting

The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain attached to this minutes.

Closed, the attendance list lets appear that, all the four thousand (4,000) shares currently issued, representing 100% of the capital amounting to forty thousand Swiss francs (CHF 40,000.-) are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

Account of the chairman

The chairman explains to the meeting and requests the notary to act that:

I.- It was not created voting founders'shares nor issued non-voting shares and the Company did not issued bond loans.

II.- The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, it is not required to justify the convening notices, the shareholders being considered as duly convened and having knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Restructuration of the representation of the subscribed capital of the Company:

- by cancellation of indication of nominal value for the shares;

- by creation of nine new classes of shares, namely the class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares;

- by renaming the existing shares as Class A Shares;

- by determination of the respective economic rights and obligations attached to each class of shares.

2) Increase of the share capital of the Company by a maximum amount of four million Swiss francs (CHF 4,000,000.-), corresponding to the conversion in Swiss francs of all the amounts existing in bank accounts of the sole shareholder with the General Bank, UBS and Credit Suisse, at the date of the contribution, allocated to the payment of the shares and a possible share premium.

3) Subscription of all the new shares by the sole shareholder in proportion to the new classes.

4) Full payment in cash of the par value of all new shares issued and of the possible issue premium.

5) Subsequent amendment of the articles of association of the Company.

IV. To be validly taken, each resolution on the agenda requires a presence' quorum of 50% minimum of the subscribed capital of the Company and has to be approved by a majority of at least 2/3 of the votes cast.

Statement of the validity of the meeting

The foregoing facts and the chairman's presentation, after verification by the scrutineer, are found to be correct by the assembly, which considered to be validly constituted and able to deliberate on all the items of the agenda.

Resolutions

Whereupon, the single shareholder, exercising alone the powers devolved to the general meeting, decides what follows:

First resolution:

It is decided to restructure the representation of the subscribed capital of the Company.

In this framework and to this purpose,

- any indication of nominal value for the shares is cancelled, and the shares are from now without indication of nominal or par value;
- it is created nine new classes of shares, namely the class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares;
- the existing four thousand (4,000) shares remain and are renamed "Class A Shares";
- the respective economic rights and obligations attached to each class of shares are determined as follows:

All the shares, regardless of the category to which they belong, are and remain on registered form, without indication of par value and they have the same voting rights.

The remaining balance of the available profits after allocation to the reserve fund are distributed to the shareholders in the following order of priority:

- The holders of Class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point one per cent (0.1%) of the par value of the Class A shares, then,
- the holders of Class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point two per cent (0.2%) of the par value of the Class B shares, then,
- the holders of Class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point three per cent (0.3%) of the par value of the Class C shares, then,
- the holders of Class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point four per cent (0.4%) of the par value of the Class D shares, then,
- the holders of Class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point five per cent (0.5%) of the par value of the Class E shares, then,
- the holders of Class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point six per cent (0.6%) of the par value of the Class F shares, then,
- the holders of Class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point seven per cent (0.7%) of the par value of the Class G shares, then,
- the holders of Class H shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eight per cent (0.8%) of the par value of the Class H shares, then,
- the holders of Class I shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point nine per cent (0.9%) of the par value of the Class I shares, then,
- the holders of Class J shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one per cent (1%) of the par value of the Class J shares.

The balance of benefits still available after distributions made pursuant to the here-above provisions is distributed to all the Shareholders in proportion to the number of shares they hold, regardless of their classification.

Should the shares of one class of the Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, then the next class of shares in reverse numeric order shall be entitled to receive the remainder of all funds available for distribution as Allocations.

Statement

It results from the blocking bank certificate issued by the Banque de Luxembourg, showing the total of all the amounts existing in bank accounts of the sole shareholder with the General Bank, UBS and Credit Suisse transferred on the same bank account, that EUR 490,629.76, AUD 0.94, CAD 13.0, CHF 1,833,061.04, JPY 2,747.0 and USD 1,188,264.34 are at disposal of the Company for the purposes of the present increase of capital.

Considering the currency conversion rate as at September 15, 2015 published by Reuter, the cash contributed in the Company amounts to three million five hundred twenty-eight thousand two hundred twenty Swiss francs and thirty-one cents (CHF 3,528,220.31), i.e. EUR 3,217,430.

Second resolution:

It is decided to increase the share capital of the Company by three million five hundred and ten thousand Swiss francs (CHF 3,510,000.-) so as to bring it to three million five hundred and fifty thousand Swiss francs (CHF 3,550,000.-), on payment of an issue premium of eighteen thousand two hundred twenty Swiss francs and thirty-one cents (CHF 18,220.31.-).

Third resolution:

It is decided to state and accept as follows the subscription of the new shares by the sole shareholder, Holland+Assoc. C.V., a Netherland limited partnership incorporated under the form of a commanditaire vennootschap (CV), registered with the Kamer van Koophandel in Amsterdam under number 34172130, having its registered office at Kingsfordweg 151, Amsterdam, (The Netherlands), here represented by Mr. Gerdy ROOSE, chairman of this meeting, prenamed, by virtue of a proxy mentioned here-above.

The sole shareholder hereby subscribes as follows the shares:

- thirty-one thousand and five hundred (31,500) class A Shares;
- thirty-five thousand and five hundred (35,500) class B Shares;
- thirty-five thousand and five hundred (35,500) class C Shares;
- thirty-five thousand and five hundred (35,500) class D Shares;
- thirty-five thousand and five hundred (35,500) class E Shares;
- thirty-five thousand and five hundred (35,500) class F Shares;
- thirty-five thousand and five hundred (35,500) class G Shares;
- thirty-five thousand and five hundred (35,500) class H Shares;
- thirty-five thousand and five hundred (35,500) class I Shares;
- thirty-five thousand and five hundred (35,500) class J Shares,

On payment of an issue premium of a global amount of eighteen thousand two hundred twenty Swiss francs and thirty-one cents (CHF 18,220.31.-).

Fourth resolution:

It is decided to state and accept the full payment of all the new issued shares and of the share premium by contributions in cash made by the sole shareholder, Holland+Assoc. C.V., prenamed.

The evidence of payment of a global amount of three million five hundred twenty-eight thousand two hundred twenty Swiss francs and thirty-one cents (CHF 3,528,220.31) or equivalent in foreign currencies on company's bank accounts has been given to the undersigned notary by production of the banking certificate mentioned here-above.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend article 5, article 6 and article 19 of the Company by-laws, in order to read henceforth as follows:

Art. 5. Share capital. The subscribed capital of the Company is set at three million five hundred and fifty thousand Swiss francs (CHF 3,550,000.-).

It is represented by:

- thirty-five thousand and five hundred (35,500) class A Shares;
- thirty-five thousand and five hundred (35,500) class B Shares;
- thirty-five thousand and five hundred (35,500) class C Shares;
- thirty-five thousand and five hundred (35,500) class D Shares;
- thirty-five thousand and five hundred (35,500) class E Shares;
- thirty-five thousand and five hundred (35,500) class F Shares;
- thirty-five thousand and five hundred (35,500) class G Shares;
- thirty-five thousand and five hundred (35,500) class H Shares;
- thirty-five thousand and five hundred (35,500) class I Shares;
- thirty-five thousand and five hundred (35,500) class J Shares,

each under registered form and without indication of nominal value, hereafter referred to as «the Shares». The shareholders are hereinafter individually referred to a «Class A Shareholder», «Class B Shareholder», «Class C Shareholder», «Class D Shareholder», «Class E Shareholder», «Class F Shareholder», «Class G Shareholder», «Class H Shareholder», «Class II Shareholder» and «Class J Shareholder», or collectively «Shareholders».

Currency

The statutory and functional currency of the share capital and of the Company's accounting is exclusively the Swiss franc.

This concerns among others the shares, all the Premiums, redemption values, dividends and generally all the accounts of the balance sheet.

Redemption

The Company may purchase its own Shares to the extent permitted by the Law and the Articles, on the basis of amounts available for distribution.

Shares purchased in this way must be cancelled at the time of the general meeting of shareholders following the purchase.

Share Premium Accounts

Any sum contributed by the Shareholders, in excess of the par value of the Shares, with or without issue of Shares, has to be allocated to an account of the balance sheet specially provided for.

Shareholders may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of Shares, which certificates shall be signed by two directors.

Art. 6. Increase, Reduction of Capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, and notably reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

Art. 19. Distributions. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The remaining balance of the available profits may be distributed to the shareholders in the following order of priority:

- The holders of Class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point one per cent (0.1%) of the par value of the Class A shares, then,
- the holders of Class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point two per cent (0.2%) of the par value of the Class B shares, then,
- the holders of Class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point three per cent (0.3%) of the par value of the Class C shares, then,
- the holders of Class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point four per cent (0.4%) of the par value of the Class D shares, then,
- the holders of Class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point five per cent (0.5%) of the par value of the Class E shares, then,
- the holders of Class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point six per cent (0.6%) of the par value of the Class F shares, then,
- the holders of Class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point seven per cent (0.7%) of the par value of the Class G shares, then,
- the holders of Class H shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eight per cent (0.8%) of the par value of the Class H shares, then,
- the holders of Class I shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point nine per cent (0.9%) of the par value of the Class I shares, then,
- the holders of Class J shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one per cent (1%) of the par value of the Class J shares.

The balance of benefits still available after distributions made pursuant to the here-above provisions is distributed to all the Shareholders in proportion to the number of shares they hold, regardless of their classification.

Should the shares of one class of the Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, then the next class of shares in reverse numeric order shall be entitled to receive the remainder of all funds available for distribution as Allocations.

Interim dividends may be declared and paid by the Board subject to observing the terms and conditions provided for by the Law and by the present Articles.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board.

The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.”

Fees

The approximate amount of costs, expenses and fees or charges in any form whatsoever, to be borne by the Company or for which it is liable by reason of this notarial deed is estimated at EUR 3,500.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

Suit la version française du texte qui précède:

Le dix-huit septembre deux mille quinze.

Par devant Maître Jean SECKLER, Notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se tient

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "CANDORIA LUXEMBOURG HOLDING", une société anonyme luxembourgeoise dont le siège social est établi à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 192832, "la Société", constituée par acte du ministère du notaire soussigné en date du 11 décembre 2014, publié au Memorial C numéro 111 of du 15 janvier 2015 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

Bureau

L'assemblée est présidée par Monsieur Gerdy ROOSE, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président nommé comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Patrick VAN HEES, employé privé demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle et l'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Xavier OTJACQUES, employé privé demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées à l'acte.

Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les quatre mille (4.000) actions actuellement émises et représentant la totalité du capital de quarante mille francs suisses (CHF 40.000.-) sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Exposé du président

Le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Il n'a pas été créé de parts bénéficiaires donnant droit de vote ni émis d'actions sans droit de vote et que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

II.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, il n'est pas requis de justifier de l'accomplissement des formalités de convocation, les actionnaires étant considérés comme dûment convoqués et ayant connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1) Restructuration de la représentation du capital souscrit de la Société:

- par suppression de l'indication de valeur nominale des actions;
- par création de neuf nouvelles classes d'actions, à savoir la classe d'actions B, la classe d'actions C, la classe d'actions D, la classe d'actions E, la classe d'actions F, la classe d'actions G, la classe d'actions H, la classe d'actions I et la classe d'action J;
- par la requalification des actions existantes en Actions de classe A;
- par détermination des droits et obligations respectifs attachés à chaque classe d'actions.

2) Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence d'un montant maximal de quatre millions de francs suisses (CHF 4.000.000.-), correspondant à la conversion en francs suisses de tous les montants existant sur les comptes

de l'actionnaire unique ouverts auprès de la Banque Générale, de UBS et du Crédit Suisse, à la date de l'apport, affectés à la libération des actions et à une éventuelle prime d'émission.

- 3) Souscription de toutes les nouvelles actions proportionnellement aux nouvelles classes.
- 4) Libération intégrale des nouvelles actions et de l'éventuelle prime d'émission par apports en numéraire.
- 5) Modification subséquente des statuts de la Société.

IV. Pour être valablement prise, chaque résolution sur un point porté à l'ordre du jour requiert un quorum de présence d'au moins 50% du capital souscrit de la Société et doit être adoptée par une majorité d'au moins 2/3 des votes exprimés à l'assemblée.

Constatation de la validité de l'assemblée

Ces faits et l'exposé du président, après vérification par le scrutateur, sont reconnus exacts par l'assemblée qui se considère valablement constituée et apte à délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Résolutions

Sur ce, l'actionnaire unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale, décide ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé de restructurer la représentation du capital souscrit de la Société.

Dans ce cadre et pour y parvenir:

- toute indication de valeur nominale des actions est supprimée et les actions sont dès à présent sans indication de valeur nominale;

- il est créé neuf nouvelles classes d'actions, à savoir la classe d'actions B, la classe d'actions C, la classe d'actions D, la classe d'actions E, la classe d'actions F, la classe d'actions G, la classe d'actions H, la classe d'actions I et la classe d'actions J;

- les quatre mille (4.000) actions existantes subsistent et sont renommées actions de Classe A;

- les droits et obligations respectivement attachés à chaque classe d'actions sont déterminés comme suit:

Toutes les actions, quelle que soit la classe à laquelle elles appartiennent, sont et restent sous forme nominative, sans indication de valeur nominale et ont des droits de vote identiques. Le solde des profits disponibles après affectation à la réserve légale est distribué aux actionnaires en respectant l'ordre de priorité suivant:

- les détenteurs d'actions de Classe A auront droit de recevoir une distribution des dividendes relatifs à cette année pour un montant de dix points de base (0,1%) calculé sur le pair comptable des actions de Classe A, ensuite,

- les détenteurs d'actions de Classe B auront droit de recevoir une distribution des dividendes relatifs à cette année pour un montant de vingt points de base (0,2%) calculé sur le pair comptable des actions de Classe B, ensuite,

- les détenteurs d'actions de Classe C auront droit de recevoir une distribution des dividendes relatifs à cette année pour un montant de trente points de base (0,3%) calculé sur le pair comptable des actions de Classe C, ensuite,

- les détenteurs d'actions de Classe D auront droit de recevoir une distribution des dividendes relatifs à cette année pour un montant de quarante points de base (0,4%) calculé sur le pair comptable des actions de Classe D, ensuite,

- les détenteurs d'actions de Classe E auront droit de recevoir une distribution des dividendes relatifs à cette année pour un montant de cinquante points de base (0,5%) calculé sur le pair comptable des actions de Classe E, ensuite,

- les détenteurs d'actions de Classe F auront droit de recevoir une distribution des dividendes relatifs à cette année pour un montant de soixante points de base (0,6%) calculé sur le pair comptable des actions de Classe F, ensuite,

- les détenteurs d'actions de Classe G auront droit de recevoir une distribution des dividendes relatifs à cette année pour un montant de soixante-dix points de base (0,70%) calculé sur le pair comptable des actions de Classe G, ensuite,

- les détenteurs d'actions de Classe H auront droit de recevoir une distribution des dividendes relatifs à cette année pour un montant de quatre-vingts points de base (0,8%) calculé sur le pair comptable des actions de Classe H, ensuite,

- les détenteurs d'actions de Classe I auront droit de recevoir une distribution des dividendes relatifs à cette année pour un montant de quatre-vingt-dix points de base (0,9%) calculé sur le pair comptable des actions de Classe I, ensuite,

- les détenteurs d'actions de Classe J auront droit de recevoir une distribution des dividendes relatifs à cette année pour un montant de cent points de base (1%) calculé sur le pair comptable des actions de Classe J.

Le solde des bénéfices encore disponibles après les distributions faites conformément aux dispositions qui précèdent est distribué à tous les Actionnaires proportionnellement au nombre des Actions qu'ils possèdent, indépendamment de la classification de celles-ci.

Si suite à leur cession, leur rachat ou au moment de leur distribution des actions d'une classe devaient toutes être annulées, les classes suivantes des actions en ordre numérique inversé recevront le montant restant à distribuer comme des étant des Distributions.

Constatation

Il résulte du certificat de blocage émis par la Banque de Luxembourg, montrant le total de tous les montants existant sur les comptes bancaires ouverts par l'actionnaire unique auprès de la Banque Générale, UBS et le Crédit Suisse, transférés sur le même compte bancaire, que EUR 490.629,76, AUD 0,94, CAD 13,0, CHF 1.833.061,04, JPY 2.747,0 et USD 1.188.264,34 sont à la disposition de la Société aux fins de la réalisation de la présente augmentation de capital.

Compte tenu du taux de conversion de devises à la date du 15 septembre 2015 tel publié par Reuter, le numéraire apporté à la Société s'élève à trois millions cinq cent vingt-huit mille deux cent vingt francs suisses et trente-et-un centimes (CHF 3.528.220,31), soit EUR 3.217.430.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital de la Société à concurrence de trois millions cinq cent dix mille francs suisses (CHF 3.510.000,-) pour le porter à trois millions cinq cent cinquante mille francs suisses (CHF 3.550.000,-), moyennant paiement d'une prime d'émission de dix-huit mille deux cent vingt francs suisses et trente-et-un centimes (CHF 18.220,31,-).

Troisième résolution:

Il est décidé de constater et d'approuver comme suit la souscription des nouvelles actions par l'actionnaire unique, Holland+Assoc. C.V., une société en commandite de droit des Pays-Bas («commanditaire vennootschap (CV)»), immatriculée à la Chambre de Commerce d'Amsterdam (Kamer van Koophandel) sous le numéro 34172130, ayant son siège social établi à Kingsfordweg 151, Amsterdam, Pays-Bas, ici représentée par Monsieur Gerdy ROOSE, président de l'assemblée prénommée, en vertu d'une procuration mentionnée ci-avant.

Par les présentes, l'actionnaire unique souscrit comme suit les actions:

- trente -et- un mille cinq cents (31.500) Actions de Classe A;
- trente-cinq mille cinq cents (35.500) Actions de Classe B;
- trente-cinq mille cinq cents (35.500) Actions de Classe C;
- trente-cinq mille cinq cents (35.500) Actions de Classe D;
- trente-cinq mille cinq cents (35.500) Actions de Classe E;
- trente-cinq mille cinq cents (35.500) Actions de Classe F;
- trente-cinq mille cinq cents (35.500) Actions de Classe G;
- trente-cinq mille cinq cents (35.500) Actions de Classe H;
- trente-cinq mille cinq cents (35.500) Actions de Classe I;
- trente-cinq mille cinq cents (35.500) Actions de Classe J.

moyennant paiement d'une prime démission globale de dix-huit mille deux cent vingt francs suisses et trente-et-un centimes (CHF 18.220,31,-).

Quatrième résolution:

Il est décidé de constater et d'accepter la libération intégrale des actions nouvelles par l'actionnaire unique et seul souscripteur Holland+Assoc. C.V., prénommé.

La preuve du paiement d'un montant global de trois millions cinq cent vingt-huit mille deux cent vingt francs suisses et trente-et-un centimes (CHF 3.528.220,31) ou équivalent en devises étrangères sur des comptes bancaires de la Société a été donnée au notaire soussigné par la production du certificat de blocage dont question ci-avant.

Cinquième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5, l'article 6 et l'article 19 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à trois millions cinq cent cinquante mille francs suisses (CHF 3.550.000,-).

Il est représenté par:

- trente-cinq mille cinq cents (35.500) Actions de Classe A;
- trente-cinq mille cinq cents (35.500) Actions de Classe B;
- trente-cinq mille cinq cents (35.500) Actions de Classe C;
- trente-cinq mille cinq cents (35.500) Actions de Classe D;
- trente-cinq mille cinq cents (35.500) Actions de Classe E;
- trente-cinq mille cinq cents (35.500) Actions de Classe F;
- trente-cinq mille cinq cents (35.500) Actions de Classe G;
- trente-cinq mille cinq cents (35.500) Actions de Classe H;
- trente-cinq mille cinq cents (35.500) Actions de Classe I; et
- trente-cinq mille cinq cents (35.500) Actions de Classe J;

chacune sous forme nominative et sans indication de valeur nominale, ci-après «les Actions». Les actionnaires sont ci-après individuellement qualifiés «Actionnaires de Classe A», «Actionnaires de Classe B», «Actionnaires de Classe C», «Actionnaires de Classe D», «Actionnaires de Classe E», «Actionnaires de Classe F», «Actionnaires de Classe G», «Actionnaires de Classe H», «Actionnaires de Classe I» ou «Actionnaires de Classe J» en fonction de la classe d'actions qu'ils détiennent, ou collectivement «Actionnaires».

Devise

La devise d'expression statutaire et fonctionnelle du capital et de la comptabilité de la Société est exclusivement le franc suisse.

Ceci s'applique notamment à toutes les Actions, à toutes les Primes, Valeurs de Rachat, Dividendes et généralement à tous les postes et comptes du bilan.

Rachat

La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la Loi et les Statuts sur base des montants disponibles pour distribution. Les Actions ainsi acquises doivent être soumises à annulation lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant l'acquisition.

Comptes de Primes

Toute somme apportée par les Actionnaires, en plus du pair comptable des Actions, avec ou sans émission d'Actions, est à créditer à un poste spécial du bilan de la Société.

Les Actionnaires peuvent demander à la Société l'émission et la délivrance de certificats établissant leur détention respective d'Actions, lesquels certificats seront signés par deux administrateurs.

Art. 6. Augmentation, Réduction de capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise pour une modification de ces Statuts et notamment réduit par l'annulation d'actions incluant l'annulation d'une ou plusieurs classes d'actions à travers le rachat et l'annulation de toutes les Actions ayant été émises dans cette classe d'action. Dans le cas où il y aurait lieu à de tels rachats et annulations, les annulations et les rachats de Parts Sociales devront être faits suivant l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe J).

Art. 19. Distribution. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices disponibles peut être distribué aux actionnaires en respectant l'ordre de priorité suivant:

- les détenteurs d'actions de Classe A auront droit de recevoir une distribution des dividendes relatifs à cette année pour un montant de dix points de base (0,1%) calculé sur le pair comptable des actions de Classe A, ensuite,
- les détenteurs d'actions de Classe B auront droit de recevoir une distribution des dividendes relatifs à cette année pour un montant de vingt points de base (0,2%) calculé sur le pair comptable des actions de Classe B, ensuite,
- les détenteurs d'actions de Classe C auront droit de recevoir une distribution des dividendes relatifs à cette année pour un montant de trente points de base (0,3%) calculé sur le pair comptable des actions de Classe C, ensuite,
- les détenteurs d'actions de Classe D auront droit de recevoir une distribution des dividendes relatifs à cette année pour un montant de quarante points de base (0,4%) calculé sur le pair comptable des actions de Classe D, ensuite,
- les détenteurs d'actions de Classe E auront droit de recevoir une distribution des dividendes relatifs à cette année pour un montant de cinquante points de base (0,5%) calculé sur le pair comptable des actions de Classe E, ensuite,
- les détenteurs d'actions de Classe F auront droit de recevoir une distribution des dividendes relatifs à cette année pour un montant de soixante points de base (0,6%) calculé sur le pair comptable des actions de Classe F, ensuite,
- les détenteurs d'actions de Classe G auront droit de recevoir une distribution des dividendes relatifs à cette année pour un montant de soixante-dix points de base (0,70%) calculé sur le pair comptable des actions de Classe G, ensuite,
- les détenteurs d'actions de Classe H auront droit à recevoir une distribution des dividendes relatifs à cette année pour un montant de quatre-vingts points de base (0,8%) calculé sur le pair comptable des actions de Classe H, ensuite,
- les détenteurs d'actions de Classe I auront droit à recevoir une distribution des dividendes relatifs à cette année pour un montant de quatre-vingt-dix points de base (0,9%) calculé sur le pair comptable des actions de Classe I, ensuite,
- les détenteurs d'actions de Classe J auront droit à recevoir une distribution des dividendes relatifs à cette année pour un montant de cent points de base (1%) calculé sur le pair comptable des actions de Classe J.

Le solde des bénéfices encore disponibles après les distributions faites conformément aux dispositions qui précèdent est distribué à tous les Actionnaires proportionnellement au nombre des Actions qu'ils possèdent, indépendamment de la classification de celles-ci.

Si suite à leur cession, leur rachat ou au moment de leur distribution des actions d'une classe devaient toutes être annulées, les classes suivantes des actions en ordre numérique inversé recevront le montant restant à distribuer comme des étant des Distributions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Conseil sous réserve d'observer les termes et conditions fixés par la loi et les présents statuts.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le Conseil en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le Conseil.

Le Conseil peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, il sera perdu pour celui-ci et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.”

Frais

Le montant approximatif, des frais, dépenses et rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte notarié s'élève à 3.500,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Gerdy ROOSE, Patrick VAN HEES, Xavier OTJACQUES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 septembre 2015. Relation GAC/2015/8037. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2015164459/448.

(150180975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Cirque du Soleil i.i.i., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.906.

Les comptes annuels au 28 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164464/10.

(150181638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Bien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 43.591.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze

Le dix-huit septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Annalisa BIANCHI, née le 30 octobre 1965 à Mendrisio (Suisse) demeurant à 6 Vicolo Bena, CH-6850 Medrisio,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a, par son représentant susnommé, requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme BIEN S.A. S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 43.591, constituée suivant acte reçu par devant Maître Frank BODEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 avril 1993, publié au Mémorial C numéro 314 du 16 avril 1993.

II.- Que le capital social de la société anonyme BIEN S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à deux cent cinquante mille francs suisses (CHF 250.000,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-) chacune.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme BIEN S.A.

IV.- Que l'activité de la société BIEN S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme BIEN S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions et du registre des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 1.850,-EUR, sont à charge de la société dissoute.

Le capital social de la Société est évalué à 227.917, EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 septembre 2015. Relation GAC/2015/8033. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2015164439/51.

(150181176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Pneu Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 164.471.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164160/9.

(150180331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Promotions Immo-Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 8, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 122.704.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 31 mai 2011 de la SA PROMOTIONS IMMO-NORD tenue à Ingeldorf que,

le mandat du commissaire aux comptes:

- Monsieur Edgard KARTHEISER demeurant à L-9415 Vianden, 4, rue de Huy

a été reconduits pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 30.09.2015.

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK SARL

Bureau Comptable et Fiscal

Référence de publication: 2015164171/17.

(150180084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

R.S. Construction s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 17A, Gruuss-strooss.

R.C.S. Luxembourg B 131.254.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164174/9.

(150180005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Shaf Corporation SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 15.846.

Décisions prises lors de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement le 30 septembre 2015

1. La démission du commissaire RAWI & Co LLP, réviseurs d'entreprises, est acceptée;

2. La nomination de RAWI & Co Associates Ltd, réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 128 Ebury Street, UK-SW1W 9QQ LONDON, United Kingdom, inscrite au registre de England & Wales sous le numéro 9389698, est acceptée pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2021;

3. Les mandats des administrateurs de:

- HRH Prince Faisal Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud, Administrateur, Al Maazar, RIYADH, Saudi Arabia, n

- HRH Prince Sultan Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud, Administrateur-délégué, Al Maazar, RIYADH, Saudi Arabia,

- Mr Mohamed Eyad Kayali-Kayali, Administrateur, 65 C Camino Alto, MADRID, Spain

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire jusqu'à l'Assemblée générale statutaire de l'an 2021.

SHAF CORPORATION SPF S.A.

Référence de publication: 2015164238/19.

(150180524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Rdio, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.928.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164175/9.

(150180729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Renewable Energy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 186.846.

Der Gesellschafter beschließt, den Rücktritt Herrn Thomas Eisenbarths, mit beruflicher Anschrift in Kaistraße 2, D-40221 Düsseldorf, Deutschland, mit Wirkung zum 30. September 2015 als Geschäftsführer der Gesellschaft zu genehmigen.

Der Gesellschafter beschließt, Herrn Hermann Klughardt, mit beruflicher Anschrift in Kaistraße 2, D-40221 Düsseldorf, Deutschland, mit Wirkung zum 1. Oktober 2015 als neuen Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 5. Oktober 2015.

Für Renewable Energy Holding S.à r.l.

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2015164178/18.

(150180257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Rue du Canal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 48.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2015.

Pour compte de Rue du Canal Sàrl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015164181/12.

(150180820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Sandflower Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 164.412.

- Constituée en date du 25 octobre 2011 suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 3049 du 13 décembre 2011,

Le gérant KAPLAS LTD, Road Town, BVI - 3152 Tortola, inscrit sous le numéro 470922 au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques a transféré son siège social en date du 26 février 2015 à Paeso Roberto Motta, Costa del Este à Panama et devient KAPLAS LTD CORP., inscrit sous le numéro 155596010 au Registre Public de Panama.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Pour la société SANDFLOWER SARL

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015164228/15.

(150180613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Rue du X Septembre S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 48.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2015.

Pour compte de Rue du X Septembre Sàrl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015164182/12.

(150180733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Rue du X Septembre S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 48.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2015.

Pour compte de Rue du X Septembre Sàrl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015164183/12.

(150180744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Rue du X Septembre S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 48.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2015.

Pour compte de Rue du X Septembre Sarl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015164184/12.

(150180753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Nahla Steel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, Domaine Malpartes.

R.C.S. Luxembourg B 200.475.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre septembre,

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

(1) Madame Isabelle Cornelia BASSETTO, de nationalité française, née à Algrange, France, le 4 juillet 1954, demeurant professionnellement au 1 Domaine Malpartes, L-5652 Mondorf-les-Bains (l'«Associé Fondateur 1»);

(2) Madame Sabrina Isabelle SASSAROLI, de nationalité française, née à Thionville, France, le 17 mai 1975, demeurant au 1 avenue de Douai, 57100 Thionville France (l'«Associé Fondateur 2»);

(3) Monsieur Sergio de Miguel-Jessel, de nationalité espagnole, né à Madrid, Espagne, le 3 mai 1971, demeurant au 19, rue Neuve, L-7239 Bereldange (l'«Associé Fondateur 3», ensemble avec l'Associé Fondateur 1 et l'Associé Fondateur 2, les «Associés Fondateurs»);

Les Associés Fondateurs ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée**1. Forme.**

1.1 Il est formé une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société peut compter un associé unique ou plusieurs associés, à condition que le nombre d'associés ne dépasse pas quarante (40).

2. Dénomination. La Société existe sous la dénomination «NAHLA STEEL S.à r.l.».

3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains.

3.2 La Gérance est autorisée à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la commune du siège social de la Société.

3.3 Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision de la Gérance.

3.4 Au cas où la Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, elle pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

4. Objet.

4.1 L'objet social principal de la Société consiste en:

(a) l'acquisition et la vente de tous produits métallurgiques, de tous produits et biens industriels et tous autres produits de substitution;

(b) la représentation, le courtage et la distribution de ces produits, soit pour le compte de la Société, soit pour le compte de tiers;

(c) toutes les opérations d'élaboration et de présentation de ces produits;

(d) l'obtention, l'acquisition, la vente, l'exploitation de tous procédés et droits de propriété industrielle et de savoir-faire, l'obtention ou la concession de toutes licences;

(e) la prise de participation directe ou indirecte et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères se rattachant directement ou indirectement à l'objet et aux activités susvisés, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations; et

(f) généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou civiles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à ces objets et activités précitées.

4.2 Dans le cadre du développement de ses activités, la Société est autorisée à employer du personnel, à nommer des agents et à réaliser la facturation et l'administration back-office y relatives.

4.3 D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale ou civile, industrielle ou financière, à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée, et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

5. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Capital social, Avances associés, Cession de parts sociales

6. Capital social, Avances associés.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000.-) divisé en trente-cinq mille (35.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

6.2 En plus du capital social, l/les associé(s) de la Société (l'/les «Associé(s)») peut/peuvent décider d'établir un compte de prime d'émission. Toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées sur ce compte de prime d'émission. Les fonds de ce compte de primes peuvent être utilisés par la Société pour racheter les propres parts sociales de la Société aux Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour être affecté à la réserve légale.

6.3 En plus du capital social et des comptes de prime d'émission, la Société peut créer un compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres», sur lequel la Société place tout capital ayant été apporté à la Société sans émission par la Société de nouvelles parts sociales en contrepartie de l'apport pertinent.

6.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, en vertu d'une décision des Associés prise conformément à ces Statuts et les lois du Grand-Duché de Luxembourg applicables à toute modification de ces Statuts, en contrepartie d'apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de tout ou partie des bénéfices ou réserves disponibles, par l'émission de nouvelles parts sociales ou l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes.

6.5 En cas d'augmentation du capital social par voie d'apport en numéraire, chacun des associés a, proportionnellement au nombre de parts sociales qu'il possède, un droit de préférence à la souscription des parts sociales nouvelles représentatives de l'augmentation de capital.

6.6 Le droit de souscription attaché aux parts sociales anciennes peut être cédé, sous réserve de l'agrément/l'approbation du cessionnaire, dans les conditions prévues par l'article 8.3 des Statuts.

6.7 Tout Associé peut également renoncer individuellement à son droit préférentiel de souscription, soit en informant la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, qu'il renonce à l'exercer, soit en souscrivant à un nombre de parts sociales inférieur au nombre de parts sociales qu'il aurait pu souscrire.

6.8 De même, les Associés peuvent, par décision collective extraordinaire, supprimer le droit préférentiel de souscription. Dans ce cas, les dispositions de l'article 32.3 (5) de la Loi s'appliquent.

6.9 Le droit préférentiel de souscription institué ci-dessus sera exercé dans les formes et les délais fixés par la Gérance.

6.10 La Société ne peut acquérir ses propres parts sociales qu'aux fins et sous réserve de leur annulation immédiate.

6.11 Avances Associés: Chaque Associé pourra, avec l'accord préalable des autres Associés pris en assemblée générale, faire des avances ou des prêts à la Société. Ces avances ou prêts seront comptabilisés sur un compte-courant spécial entre l'Associé, qui a fait l'avance, et la Société. Ces avances ou prêts pourront ou non porter intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des Associés. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux. Les avances accordées par un Associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire en capital et l'Associé sera reconnu comme créancier de la Société au sens du code civil luxembourgeois en ce qui concerne le principal et les intérêts de ces avances ou prêts.

7. Parts sociales.

7.1 Chaque part sociale sera et restera sous forme nominative.

7.2 La propriété de tout part sociale implique l'acceptation des présents Statuts et des résolutions prises par les Associés.

7.3 Un vote est attaché à chaque part sociale, sous réserve des limitations imposées par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

7.4 Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

8. Cession de parts sociales.

8.1 Les parts sociales peuvent être librement cédées entre les Associés.

8.2 Lorsque la Société est composée d'un Associé unique, cet Associé peut céder ses parts sociales librement.

8.3 Lorsque la Société est composée de plusieurs Associés, toute cession de parts sociales entre vifs à des non associés requiert l'agrément des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

8.4 Obligation d'achat ou de rachat de parts sociales dont la cession n'a pas été accordée: Si les Associés ont refusé de consentir à la cession de parts sociales, ces derniers sont tenus, dans les trois mois à compter de la notification de ce refus, d'acquérir ou de faire acquérir les parts sociales à un prix payable comptant et fixé par un accord unanime des Associés, les frais d'expertise étant à la charge de l'Associé/des Associés rachetant les parts sociales en question.

8.5 Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de décès à des non-associés que moyennant l'accord des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants/Associés restants/autres Associés.

8.6 Le consentement mentionné à l'article 8.5 ci-dessus n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

8.7 Dans le cas où les héritiers ou ayants droit ne sont ni des héritiers réservataire, ni le conjoint survivant, la cession de parts sociales à ceux-ci doit, pour qu'ils puissent devenir Associés, être consentie moyennant l'accord mentionné à l'article 8.5 ci-dessus.

8.8 Si la cession de parts sociales aux héritiers ou ayants droit n'est pas autorisée, les Associés survivants/Associés restants/autres Associés sont tenus de racheter ou de faire racheter les parts sociales dans les conditions prévues ci-dessus à l'article 8.4. ci-dessus.

8.9 Toute cession de parts sociales doit être documentée par un acte notarié ou sous seing privé. Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément au droit luxembourgeois applicable en matière de transfert de créances, notamment, sans s'y limiter, à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Gérance, Commissaire aux comptes

9. Gérants.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non associé(s) (le(s) «Gérant(s)»).

9.2 Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par les Associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 17.3 des Statuts, qui fixent (i) leur nombre, (ii) leur rémunération et (iii) le caractère limité ou illimité de leur mandat.

9.3 Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de son/leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par les Associés.

9.4 Les Associés peuvent décider de qualifier les Gérants nommés de gérants de catégorie A et, respectivement, de gérants de catégorie B.

9.5 Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de son/leur mandat, des informations confidentielles au sujet de la Société ou toute information concernant la Société dont la divulgation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle divulgation est obligatoire par la loi.

10. Conseil de gérance.

10.1 Si plus d'un Gérant a été nommé, les Gérants constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

10.2 Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président du Conseil de Gérance»).

10.3 Le Conseil de Gérance pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

11. Pouvoirs des gérants.

11.1 Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance (la «Gérance») est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour autoriser, au nom de la Société, tous les actes, qu'ils soient d'administration ou de disposition, que la Gérance juge à sa seule discrétion nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts aux Associés sont de la compétence de la Gérance.

11.2 La Gérance peut aussi créer un ou plusieurs comité(s) et déterminer sa/leur composition et ses/leurs pouvoirs et leur déléguer certains pouvoirs et/ou mandats.

11.3 La Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs Gérant(s), Associé(s) ou tiers, agissant seul ou conjointement, pour agir pour le compte de la Société et engager la Société envers les tiers tel que déterminé par la Gérance.

12. Réunions du conseil de gérance et résolutions circulaires.

12.1 Le Conseil de Gérance se réunira à la demande de tout Gérant.

12.2 Ce Gérant indiquera aux autres Gérants le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion par avis écrit ou par e-mail. Cette notification sera reçue par tous les Gérants au moins vingt-quatre heures avant la réunion. Aucune convocation distincte ne sera requise pour les réunions se tenant en des lieux, dates et heures spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance et en cas d'urgence.

12.3 Il pourra être passé outre la convocation mentionnée ci-dessus avec l'accord écrit du/des Gérant(s) concerné(s) ou le consentement écrit unanime de tous les Gérants donné à la réunion du Conseil de Gérance en question.

12.4 A chaque réunion du Conseil de Gérance, le Conseil de Gérance nommera le président de la réunion en question par un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

12.5 Le Conseil de Gérance pourra également nommer un secrétaire, Gérant ou non, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions.

12.6 Les Gérants pourront participer et se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

12.7 Les Gérants peuvent participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes de communiquer l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion en question.

12.8 Un quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité des Gérants en fonction, à condition, le cas échéant, qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B soient présents. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion concernée et cette majorité devra au moins, selon le cas, inclure un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

12.9 Les décisions du Conseil de Gérance sont prises par une majorité des Gérants présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance en question. En cas de parité des votes, le Président du Conseil de Gérance n'a pas de voix prépondérante.

12.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion en question. Toutes les procurations y seront annexées.

12.11 Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée soit par un seul écrit signé par tous les Gérants soit par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

12.12 Lorsqu'un seul Gérant a été nommé, ce Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de et engager valablement la Société sans avoir à établir des décisions écrites ou des procès-verbaux des décisions du Gérant unique.

12.13 Les copies ou extraits des procès-verbaux du Conseil de Gérance seront certifiées par la Gérance.

13. Représentation de la société.

13.1 Lorsqu'un seul Gérant a été nommé, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de ce Gérant.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un Conseil de Gérance, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants.

13.3 Nonobstant ce qui précède, si l'associé unique ou les Associés (selon le cas) ont qualifié les Gérants de gérants de catégorie A et gérants de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

13.4 Nonobstant ce qui précède, la Société sera également liée vis-à-vis des tiers par toute personne à qui des pouvoirs valides de représentation ont été délégués par le gérant Unique ou le Conseil de Gérance, selon le cas.

14. Conflit d'intérêts.

14.1 Conformément à ce qui suit, les règles du conflit d'intérêt telles qu'énoncées à l'article 57 de la Loi s'appliqueront.

14.2 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et un tiers ne sera affecté ou invalidé par le seul fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y inclus notamment tout Gérant, pourront avoir un intérêt personnel direct ou indirect dans l'opération concernée.

14.3 Si le Gérant unique de la Société ou tous les Gérants sont en conflit avec une opération particulière, l'Assemblée Générale des Associés ou l'Associé Unique (selon le cas) se prononcera sur cette opération.

15. Indemnisation des gérants.

15.1 La Société indemnifiera son ou ses Gérant(s) et (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dommages et des dépenses raisonnables faites par celui/ceux-ci en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il/ils a/ont pu être partie en raison de sa/leur fonction passée ou actuelle de Gérant(s) de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il/ils n'est/ne sont pas autorisé(s) à être indemnisé(s) par cette autre société.

15.2 L'indemnisation ne sera due que si le/les Gérant(s) ne sont pas condamnés lors d'une action, un procès ou une procédure pour grosse négligence ou faute grave.

15.3 En cas de règlement à l'amiable d'un conflit, des indemnités ne seront accordées que si et dans la mesure où la Société a reçu confirmation par son conseiller juridique que le/les Gérant(s) n'a/ont pas commis de violation à ses/leurs devoirs.

15.4 Le prédit droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits que le ou les Gérant(s) concerné(s) ou (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, peuvent revendiquer.

16. Commissaire aux comptes.

16.1 Si aucun réviseur d'entreprises agréé n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, les comptes annuels de la Société seront audités par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), Associé(s) ou non.

16.2 Si aucun réviseur d'entreprises agréé n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les Associés pourront, sans en être obligés, faire auditer les comptes annuels par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), Associé(s) ou non.

16.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes et réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera/seront nommé(s) par les Associés qui détermineront (i) le nombre du/des commissaire(s) aux comptes et réviseur(s) d'entreprises agréé(s), (ii) la rémunération du/des commissaire(s) aux comptes et réviseur(s) d'entreprises agréé(s) et (iii) la durée du mandat du/des commissaire(s) aux comptes et réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Le(s) commissaire(s) aux comptes et réviseur(s) d'entreprises agréé(s) resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par les Associés.

Associés

17. Résolutions des associés.

17.1 Les Associés prennent leurs décisions en adoptant des résolutions soit lors de réunions d'Associés ou, sous réserve des limitations des présents Statuts et des lois du Grand-Duché de Luxembourg, par résolutions écrites.

17.2 Chaque part sociale donne droit à une voix, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

17.3 Toute décision de l'assemblée des Associés, y inclus, inter alia, la nomination du/des Gérant(s), l'approbation des comptes annuels et la modification des Statuts, devra être approuvée par la majorité en nombre des Associés représentant les trois-quarts du capital social émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

18. Résolutions écrites.

18.1 Si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés ne devront pas nécessairement être adoptées lors de réunions mais pourront également être adoptées par voix circulaires.

18.2 Les résolutions à adopter par voix circulaire seront envoyées aux Associés par écrit par la Gérance par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé. Les Associés ont l'obligation de voter et de renvoyer leur bulletin de vote à la Gérance de la Société par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé endéans quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre. Tous les votes non émis durant cette période seront considérés comme une abstention de vote.

18.3 Il est possible de déroger aux exigences énoncées au paragraphe 18.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés par décision écrite unanime de tous les Associés dans une résolution écrite appropriée ou autrement.

18.4 Les exigences énoncées au paragraphe 18.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés ne s'appliqueront pas si la Société ne compte qu'un Associé. Toutes les résolutions adoptées par un Associé unique devront, en revanche, être documentées par écrit et signé par l'Associé unique.

18.5 Toutes les copies ou extraits des résolutions écrites des Associés devront être certifiées par la Gérance.

19. Assemblées des associées.

19.1 Il sera nécessaire de tenir une assemblée générale annuelle des Associés uniquement si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés. Dans ce cas, les présents Statuts seront modifiés afin d'indiquer la date et l'heure auxquelles cette assemblée annuelle des Associés se tiendra.

19.2 Les assemblées extraordinaires des Associés sont convoquées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg par notification de la Gérance, du/des commissaire(s) aux comptes de la Société ou de l'/des Associé(s) représentant au moins la moitié du capital social émis de la Société (selon le cas).

19.3 Une assemblée d'Associés ne pourra uniquement être tenue à l'étranger si, selon la Gérance, cela est nécessaire dû à des circonstances de force majeure.

19.4 L'avis convoquant l'assemblée des Associés indiquera le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de l'assemblée et sera envoyé au moins huit (8) jours avant l'assemblée. Il pourra être passé outre la convocation mentionnée ci-dessus par l'accord écrit du/des Associé(s) concerné(s) ou le consentement écrit unanime de tous les Associés lors de l'assemblée des Associés concernée.

19.5 Toute assemblée des Associés dûment constituée représente tous les Associés de la Société.

19.6 Si la Société ne compte qu'un Associé unique, cet Associé Unique exerce les pouvoirs accordés à l'assemblée générale des Associés par la loi applicable et les présents Statuts. Les articles 194 à 196 et 199 de la Loi ne s'appliquent pas à ce cas de figure.

20. Procédure lors des assemblées des associés.

20.1 Un Associé peut participer à une assemblée des Associés en désignant par écrit ou facsimilé un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être Associé.

20.2 L'/les Associé(s) peut/peuvent participer à une assemblée des Associés par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux participants de communiquer entre eux. Cette participation équivaut à une présence physique à la réunion en question.

20.3 La Gérance peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une assemblée des Associés.

20.4 Lors de chaque assemblée des Associés, les Associés nommeront le président de la réunion en question par un vote de la majorité des Associés présents ou représentés à cette assemblée (le «Président de l'Assemblée des Associés»).

20.5 Le Président de l'Assemblée des Associés désignera un secrétaire. Les Associés désigneront un ou plusieurs scrutateur(s). Le Président de l'Assemblée des Associés conjointement avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) formeront le bureau de l'assemblée générale (le «Bureau»).

20.6 Une liste de présence indiquant (i) le nom des Associés, (ii) le nombre de parts sociales qu'ils détiennent et, le cas échéant, (iii) le nom du représentant, sera rédigée et signée par les membres du Bureau.

20.7 Les procès-verbaux des décisions de l'assemblée des Associés seront rédigés et signés par le Bureau.

20.8 Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée des Associés seront certifiés par la Gérance.

Exercice social, distributions des gains, Perte de plus de la moitié du capital

21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

22. Approbation des comptes annuels.

22.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et la Gérance établit les comptes annuels de la Société conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

22.2 La Gérance soumettra les comptes annuels de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour revue et aux Associés pour approbation.

22.3 Tout Associé peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société tel que prévu par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

23. Affectation des bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société. Le solde des bénéfices peut être utilisé intégralement ou en partie pour (i) absorber les pertes existantes, le cas échéant, (ii) être versée sur un compte de réserve ou de provision, (iii) être reportée au prochain exercice social.

23.2 Les Associés décideront de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets.

24. Dividendes intérimaires. La Gérance est autorisée à verser des dividendes intérimaires sur la base de comptes intérimaires actuels et à condition que ces comptes intérimaires montrent que la Société ait suffisamment de fonds disponibles pour une telle distribution.

25. Pertes ayant pour effet de ramener les capitaux propres à un montant inférieur à la moitié du capital social.

25.1 Si, du fait de pertes constatées dans les documents comptables, le montant des capitaux propres de la Société devient inférieur à la moitié du capital social, la Gérance est tenue, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître ces pertes, de consulter les Associés à l'effet de décider, dans les conditions prévues ci-après pour les décisions collectives extraordinaires, s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société.

25.2 Si la dissolution n'est pas prononcée à la majorité exigée pour la modification des Statuts, la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire

son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pu être reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital.

Dissolution, Liquidation

26. Dissolution et liquidation.

26.1 La Société peut être dissoute par une décision des Associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf disposition contraire des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

26.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

26.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y inclus les taxes et frais de liquidation, l'actif net de la Société sera réparti équitablement entre tous les Associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Loi applicable

27. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable.

Souscription et libération

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, les Associés Fondateurs déclarent que:

(i) l'Associé Fondateur 1 souscrit à et libère intégralement en numéraire trois mille cinq cents (3.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune émises par la Société,

(ii) l'Associé Fondateur 2 souscrit à et libère intégralement en numéraire vingt-quatre mille cinq cents (24.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune émises par la Société et

(iii) l'Associé Fondateur 3 souscrit à et libère intégralement en numéraire sept mille (7.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune émises par la Société.

La preuve de ces paiements a été fournie au notaire soussigné qui déclare que les conditions énoncées aux articles 183 de la Loi et par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ont été remplies et témoigne expressément de leur accomplissement.

Disposition transitoire

La première année sociale de la Société commencera ce jour et finira le 31 décembre 2016.

Assemblée générale extraordinaire des associés

Les Associés Fondateurs, en leur qualité d'associés de la Société, ont adopté les résolutions suivantes:

1. La Société est représentée par un gérant unique (le «Gérant Unique»).

2. La personne suivante est nommée en tant que Gérant Unique de la Société pour une durée illimitée:

Madame Isabelle Cornelia BASSETTO, de nationalité française, née à Algrange, France, le 4 juillet 1954, demeurant professionnellement au 1 Domaine Malpartes, L-5652 Mondorf-les-Bains.

3. Le siège social de la Société est fixé au 1 Domaine Malpartes, L-5652 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

L'attention des Comparantes a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises le cas échéant afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 4 des présents statuts.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Déclarations

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête des Associés Fondateurs, le présent acte est établi en langue française, suivi d'une version anglaise. A la requête de ces mêmes Associés Fondateurs, et en cas de distorsions entre la version française et anglaise, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à chaque Associé Fondateur, connue du notaire par son nom de famille, son prénom, son statut, chaque Associé Fondateur a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of September.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

(1) Ms. Isabelle Cornelia BASSETTO, French citizen, born in Algrange, France, on 4 July 1954, professionally residing at 1, Domaine Malpartes, L-5652 Mondorf-les-Bains (the "Founding Shareholder 1");

(2) Ms. Sabrina Isabelle SASSAROLI, French citizen, born in Thionville, France, on 17 May 1975, residing at 1, avenue de Douai, F-57100 Thionville France (the "Founding Shareholder 2"); and

(3) Mr. Sergio de Miguel-Jessel, Spanish citizen, born in Madrid, Spain, on 3 May 1971, residing at 19, rue Neuve, L-7239 Bereldange (the "Founding Shareholder 3", together with the Founding Shareholder 1 and the Founding Shareholder 2, the "Founding Shareholders"),

The Founding Shareholders have requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which they declared to establish.

Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form.

1.1 There is hereby established a company in the form of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Luxembourg Civil Code, as amended, and the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2 The Company may have one sole shareholder or several shareholders, provided that the number of shareholders does not exceed forty (40).

2. Company name. The Company exists under the name "NAHLA STEEL S.à r.l.".

3. Registered office.

3.1 The Company has its registered office in the municipality of Mondorf-les-Bains.

3.2 The Management is authorized to change the address of the Company's registered office within the municipality of the Company's registered office.

3.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Management.

3.4 In the event that, in the opinion of the Management, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

4. Object.

4.1 The main object to the Company consists in:

- (a) the purchase and sale of any steel products, any industrial products and goods and any other substitute products;
- (b) the representation, the brokerage and the distribution of these products, on the Company's behalf or on behalf of a third party;
- (c) all operations of development and presentation of the products;
- (d) the access, the acquisition, the sale and the exploitation of all IP and know-how processes and rights, the acquisition or granting of any licences;
- (e) the direct and indirect acquisition and holding of shares, in any form whatsoever, in any Luxembourg and/or foreign undertakings directly or indirectly relating to the aforementioned object and activities, as well as the administration, the development and the management of such share; and
- (f) in general, any industrial, commercial or civil, financial, real estate and other transactions linked directly or indirectly to the aforementioned corporate purpose and activities.

4.2 In connection with the development of its activities, the Company is authorized to employ staff, appoint agents and perform related billing and back-office administration.

4.3 In general, the Company may carry out any commercial or civil, industrial or financial operation, unless it is especially regulated and can engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the aforementioned purpose.

5. Duration. The Company is established for an indefinite period of time.

Share capital, Shareholder's Advances, Transfer of shares

6. Share capital.

6.1 The share capital of the Company amounts to thirty-five thousand euros (EUR 35,000.-), divided into thirty five-thousand (35,000) shares, each with a par value of one euro (EUR 1.-).

6.2 In addition to the share capital, the shareholder(s) of the Company (the "Shareholder(s)") may decide to set up a share premium account. Any premium paid on shares in addition to the par value must be transferred into this share premium account. The funds of the share premium account may be used by the Company to redeem the Company's own shares from Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

6.3 In addition to the share capital and share premium account, the Company may maintain a capital contribution account 115 (compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») on which the Company shall allocate any capital contributions to the Company which will be made without issue by the Company of any new shares in consideration for the relevant contribution.

6.4 The share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the Shareholders adopted in accordance with these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to any amendment to these Articles, in consideration of a contribution in kind or in cash or by incorporation of all or part of the available profits or reserves, by issuing new shares or by increasing the par value of the existing issued shares.

6.5 In case of capital increase by contribution in cash, any Shareholder shall have, proportionally to the number of shares it holds, a preferential subscription right attached to the new shares to be issued at the capital increase.

6.6 The subscription right attached to the former shares can be transferred subject to the approval of the transferee, under the conditions set out in article 8.3 of the Articles.

6.7 Any Shareholder may waive individually to his preferential subscription right either by informing the Company of this waiver by registered letter with a request for acknowledgement of receipt or by subscribing to a lower number of shares than the number of shares he could have subscribed to.

6.8 The Shareholders may also, by an extraordinary collective decision of shareholders, cancel the preferential subscription right. In this case, the provisions of article 32.3 (5) of the Act shall apply.

6.9 The preferential subscription right provided for as mentioned above shall be exercised in the form and within the time frames set out by the Management.

6.10 The Company may only acquire its own shares for the purpose of and subject to their immediate cancellation.

6.11 Shareholder's advances: each Shareholder may, subject to the prior approval of the other Shareholders given at a general meeting, make advances or loans to the Company. Such advances or loans shall be booked on a specific current account between the Shareholder who made the advance and the Company. These advances or loans may or not bear interest at a rate determined by the general meeting of Shareholders. Such interest shall be accounted for as general expenses. The advances granted by a Shareholder under the form determined in the present article are not to be considered as an additional capital contribution and the Shareholder shall be recognized as a creditor of the Company within the meaning of the Luxembourg civil code as regards the principal and interest of these advances or loans.

7. Shares.

7.1 All shares will be and remain in registered form.

7.2 Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions adopted by the Shareholders.

7.3 Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

7.4 Each share of the Company is indivisible vis-à-vis the Company. Co-owners of shares must be represented by a common representative vis à vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the share until a common representative has been notified by the co-owners to the Company in writing or by fax.

8. Transfer of shares.

8.1 The shares may be transferred freely amongst the Shareholders.

8.2 Where the Company has a sole Shareholder, such Shareholder may freely transfer his/her/its shares.

8.3 Where the Company has several Shareholders, any transfer of shares inter vivos to third parties requires the consent of the Shareholders representing at least three quarters of the issued share capital.

8.4 Obligation to purchase or redeem shares whose transfer has not been approved: if the Shareholders have not approved a share transfer, the latter shall, within a period of three months from notification of the refusal, redeem or cause the shares to be redeemed at a price payable in cash and set by the unanimous consent of the Shareholders, the expert fees being to be paid by the Shareholder(s) who redeem the related shares.

8.5 The transfer of shares to non-shareholders following the death of a Shareholder has to be approved by a vote of the Shareholders representing three quarters of the rights belonging to the survivors/remaining Shareholders.

8.6 The specific approval referred to under article 8.5 is not required when the shares are transferred to rightful heirs or surviving spouse.

8.7 If the heirs or right holders are neither rightful heirs nor surviving spouse, the transfer of shares to these heirs so that they become Shareholders shall be approved under the condition provided for in the above article 8.5.

8.8 If the heirs or right holders have not been approved by the remaining Shareholders, the latter shall redeem or cause the shares to be redeemed under the conditions provided for in article 8.4 above.

8.9 Any transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. No transfer of shares is binding vis-à-vis the Company or vis-à-vis third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in

accordance with the applicable Luxembourg law on transfers of claims, in particular, without limitation, article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Management; Auditor

9. Managers.

9.1 The Company shall be managed by one or several manager(s), who do not need to be Shareholder(s) (the "Manager(s)").

9.2 The Manager(s) is/are appointed by the Shareholders, under the condition of quorum and majority provided for in article 17.3 of the present Articles, who determine (i) their number, (ii) their remuneration and (iii) the limited or unlimited duration of their mandate.

9.3 The Manager(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected and may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

9.4 The Shareholders may decide to qualify the appointed Managers as class A managers and class B managers respectively.

9.5 Even after the term of their mandate, the Manager(s) is/are not entitled to disclose confidential information of the Company or any Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

10. Board of managers.

10.1 Where more than one Manager has been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board").

10.2 The Board may appoint a Manager as its chair (the "Chair of the Board").

10.3 The Board may also appoint a secretary, whether a Manager or not, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders.

11. Powers of management.

11.1 The sole Manager or the Board (as applicable) (the "Management") is vested with full powers to act on behalf of the Company and to authorize, on behalf of the Company, all acts whether of an administrative or of a disposal nature which the Management in its full discretion deems necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg to the Shareholders fall within the competence of the Management.

11.2 The Management may also set up one or more committee(s) and determine its/their composition and powers and delegate certain powers and/or special mandates to them.

11.3 The Management may confer certain powers and/or special mandates to act on behalf of and bind the Company, vis-à-vis third parties, to one or several Manager(s), Shareholder(s) or third person(s), any of these acting either alone or jointly as determined by the Management.

12. Meetings of the board and written decisions.

12.1 The Board will meet upon the request of any Manager.

12.2 Such Manager will inform the other Managers of the place, date, time and agenda of the meeting by written notice or e-mail. Such notice must be received by the Managers at least twenty-four hours prior to the meeting. No separate notice is required for meetings held at places, dates and times specified in a time schedule previously adopted by a decision of the Board and in case of urgency.

12.3 The above mentioned notice requirement may be waived in writing by the concerned Manager(s) or by the unanimous written consent of all Managers at the relevant meeting of the Board.

12.4 At each Board meeting, the Board shall appoint the chair of the relevant meeting by vote of the majority of the Managers present or represented at such meeting.

12.5 The Board may also appoint a secretary, whether a Manager or not, who will be responsible for keeping the minutes of the meeting.

12.6 Managers may attend and act at any Board meeting by appointing another Manager in writing as her/his representative.

12.7 Managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons to communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the relevant meeting.

12.8 A quorum of the Board shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office, provided, whenever applicable, that at least a Class A Manager and a Class B Manager are present. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting and this majority shall at least, whenever applicable, include a Class A Manager and a Class B Manager.

12.9 Decisions of the Board are taken by a majority of the Managers present or represented at the relevant Board meeting. In the case of a tied vote, the Chair of the Board does not have a casting vote.

12.10 The minutes of Board meetings must be drawn up and signed by all Managers present at the relevant meeting. Any powers of attorney shall remain attached to the minutes.

12.11 A written decision signed by all Managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in either a single document signed by all Managers or in several separate documents all with the same content each of them signed by one or several Managers.

12.12 Where only one Manager has been appointed, such Manager has full power to act on behalf of and validly bind the Company without the need of any decision in writing or minutes of the sole Manager's decisions.

12.13 Copies or extracts of the minutes of the Board meeting shall be certified by the Management

13. Representation of the company.

13.1 Where only one Manager has been appointed, the Company will be bound vis-à-vis third parties by the sole signature of that Manager.

13.2 Where the Company is managed by a Board, the Company will be bound vis-à-vis third parties by the joint signatures of any two Board members.

13.3 Notwithstanding the above, the Company will be bound vis-à-vis third parties only by the joint signatures of one class A manager and one class B manager if the sole shareholder or the Shareholders (as applicable) have qualified the Managers as class A managers and class B managers.

13.4 Notwithstanding the above, the Company will also be bound vis-à-vis third parties by any person to whom valid powers of representation have been delegated by the sole Manager or the Board, as applicable.

14. Conflict of interests.

14.1 Subject to the following, the conflict of interest rules as set out in article 57 of the Act shall apply.

14.2 No contract or other business between the Company and a third party be affected or invalidated by the sole fact that one or several duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager may have a direct or indirect personal interest in the relevant matter.

14.3 If the sole Manager or all Managers are conflicted with respect to a certain matter, the matter shall be resolved upon by the General Meeting of Shareholders or the Sole Shareholder (as applicable).

15. Indemnification of managers.

15.1 The Company will indemnify its Manager(s), and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred in connection with any action, suit or proceeding to which the Manager(s) is/(are) party for being or having been Manager(s) of the Company or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor if and to the extent they are not entitled to indemnification by such other company.

15.2 Indemnification will only be provided if and to the extent the Manager(s) is/(are) not finally adjudged in an action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

15.3 In the event of a settlement, indemnification will only be provided if and to the extent the Company is advised by its legal counsel that the Manager(s) did not commit a breach of his/her duties.

15.4 The foregoing right of indemnification does not exclude other rights to which the Manager(s) and, if applicable its/(their) successors, heirs, executors and administrators may be entitled.

16. Audit.

16.1 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the Company's annual accounts are to be audited by one or more statutory auditor(s) or independent auditor(s), which can either be one or several Shareholder(s) or third person(s).

16.2 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has twenty-five (25) or less Shareholders, the Shareholders may decide, without being obliged to do so, to have the annual accounts audited by one or more statutory auditor(s) or independent auditor(s), being either Shareholders or third persons.

16.3 The statutory auditor(s) or independent auditor(s) shall be appointed by the Shareholders who shall determine the (i) number of statutory auditors and independent auditor(s), (ii) remuneration of the statutory auditor(s) and independent auditor(s) and (iii) duration of the mandate of the statutory auditor(s) and independent auditor(s). The statutory auditor(s) and independent auditor(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

Shareholders

17. Shareholders' resolutions.

17.1 The Shareholders decide by passing resolutions either in Shareholders' meetings or, subject to the limitations set forth in these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by written resolutions.

17.2 One vote is attached to each share, except as otherwise provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

17.3 Any resolution of the meeting of Shareholders' resolutions, including, inter alia, the appointment of Manager(s), the approval of the annual accounts of the Company and the amendment to the Articles, must be approved by the majority of Shareholders in number representing three-quarters of the issued share capital, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

18. Written resolutions.

18.1 If the Company has twenty five (25) or less Shareholders, the Shareholders' resolutions do not have to be passed in Shareholders' meetings but may also be passed by written resolution.

18.2 The text of resolutions to be adopted by written resolution will be sent to the Shareholders in writing by the Management by registered letter, letter, e-mail or fax. Shareholders are under the obligation to cast their vote and send it back to the Management of the company by registered letter, letter, e-mail or fax within fifteen (15) days as from the receipt of the letter. Any votes not cast within this time frame will be considered as having abstained from voting.

18.3 The formal requirements set forth in para. 18.2 for passing written Shareholders' resolutions may be waived by unanimous written resolution of all Shareholders in the relevant written resolution or otherwise.

18.4 The formal requirements set forth in para. 18.2 for passing written Shareholders' resolutions do not apply if the Company has only one Shareholder. All resolutions adopted by a sole Shareholder must, however, be documented in writing and signed by the sole Shareholder.

18.5 Any copies or extracts of the written Shareholders' resolutions shall be certified by the Management.

19. Shareholders' meetings.

19.1 An annual Shareholders' meeting needs only be held if the Company has more than twenty-five (25) Shareholders. In that case, these Articles shall be amended in order to provide for the date and time at which such annual Shareholders' meeting shall be held.

19.2 Extraordinary Shareholders' meetings are convened in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by notice of the Management, the auditor(s) of the Company or the Shareholder(s) representing at least half of the issued share capital of the Company (if any).

19.3 A Shareholders' meeting may only be held abroad if, in the opinion of the Management, this should be necessary due to circumstances of force majeure.

19.4 The notice convening the Shareholders' meeting shall indicate the place, date, time and agenda of the meeting and shall be sent to the Shareholders at least eight (8) days prior to the meeting. The above mentioned notice requirement may be waived in writing by the concerned Shareholder(s) or by the unanimous written consent of all Shareholders at the relevant meeting of the Shareholders.

19.5 Any duly constituted Shareholders' meeting represents all the Shareholders of the Company.

19.6 If the Company has only a sole Shareholder, this sole Shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders by applicable law and these Articles. Articles 194 to 196 and 199 of the Act are not applicable to that situation.

20. Procedure at shareholders' meetings.

20.1 A Shareholder may act at a Shareholders' meeting by appointing a representative, who does not have to be a Shareholder, in writing or by fax.

20.2 Shareholder(s) may participate in a Shareholders' meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons to communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the relevant meeting.

20.3 The Management may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a Shareholders' meeting.

20.4 At each meeting of the Shareholders, the Shareholders shall appoint the chair of the relevant meeting by vote of the majority of the Shareholders present or represented at such meeting (the "Chair of the Shareholders' Meeting").

20.5 The Chair of the Shareholders' Meeting will appoint a secretary. The Shareholders will appoint one or several scrutineer(s). The Chairman of the Shareholders' meeting together with the secretary and the scrutineer(s) form the bureau of the general meeting (the "Bureau").

20.6 An attendance list indicating the (i) name of the Shareholders, (ii) number of shares held by them and, if applicable, (iii) name of the representative, must be drawn up and signed by the members of the Bureau.

20.7 Minutes of the resolutions of the Shareholders' meeting shall be drawn up and signed by the Bureau.

20.8 Copies or extracts of the minutes of the Shareholders' meeting shall be certified by the Management.

Financial year, Distributions of earnings, Loss of more than half of the share capital

21. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December.

22. Approval of financial statements.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Management will draw up the annual accounts of the Company in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

22.2 The Management will submit the annual accounts of the Company to the company's auditor(s), if any, for review and to the Shareholders for approval.

22.3 Each Shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

23. Allocation of profits.

23.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. The reserve can be used in whole or in part to (i) absorb existing losses, if any, (ii) put into a reserve or provision or (iii) carry it forward to the next following financial year.

23.2 The Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated.

24. Interim dividends. The Management is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

25. Losses resulting in the equity being below the amount of half of the share capital.

25.1 If, due to losses recorded in the financial documents, the Company's net equity falls below half the amount of the share capital, the Management shall, within four (4) months of the approval of the accounts which showed said losses, consult the Shareholders in order to decide, in the conditions set out below for the extraordinary collective decisions, whether the Company should be dissolved.

25.2 If the dissolution of the Company is not decided at the majority required for an amendment to the Articles, the Company must reduce its capital by an amount at least equal to the amount of the recorded losses which have not been charged on the reserves, by no later than the close of the second financial year following the financial year in which the losses were recorded, if the net equity has not been built up to an amount at least equal to half the share capital by said date.

Dissolution, Liquidation

26. Dissolution and liquidation.

26.1 The dissolution of the Company may be resolved by its Shareholders with the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

26.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Shareholders determining powers and compensation of the liquidator(s).

26.3 After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the Shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Applicable law

27. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined by the applicable law.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the Founding Shareholders declared that:

(i) the Founding Shareholder 1 subscribes to and fully pays in cash three thousand five hundred (3,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each issued by the Company,

(ii) the Founding Shareholder 2 subscribes to and fully pays in cash twenty four thousand five hundred (24,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each issued by the Company and

(iii) the Founding Shareholder 3 subscribes to and fully pays in cash seven thousand (7,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each issued by the Company.

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in articles 183 of the Act and by article 1832 of the Luxembourg civil code, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Transitory provisions

The first financial year of the Company will begin on the present date and end on 31 December 2016.

Extraordinary shareholders' meeting

The Founding Shareholders in their capacity as shareholders of the Company, thereupon passed the following resolutions:

1. The company shall be represented by a sole manager (the "Sole Manager").
2. The following person is appointed as Sole Manager of the Company for an unlimited period:

Ms Isabelle Cornelia BASSETO, French citizen, born in Algrange, France, on 4 July 1954, professionally residing at 1 Domaine Malpartes, L-5652 Mondorf-les-Bains.

3. The registered office of the Company shall be at 1 Domaine Malpartes, L-5652 Mondorf-les-Bains (Grand-Duchy of Luxembourg).

The attention of the appearing Persons have been expressly drawn by the notary, in regards to the necessity, if applicable, to obtain the required permits, delivered by the concerned authorities, in order to carry out the activities described in article 4 of the articles of association.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version and that, in case of any difference between the French and the English text, the French text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

This document was read to the Founding Shareholders, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence. This original deed was then signed by the Founding Shareholders together with the notary.

Signé: Bassetto, Sassaroli, de Miguel-Jessel, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/31067. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164894/720.

(150181575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Resam Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.390.350,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 130.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015164188/10.

(150179959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Silver International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 175.975.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015164208/11.

(150180492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Resam Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 48.390.350,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.909.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 23 septembre 2015 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société RESAM INVESTMENTS S.à r.l.

- Monsieur Nicolas MILLE a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015.
 - Mme Alexandra DALLÜGE, employée privée, née à Siegburg (Allemagne), le 21 juin 1989, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée gérant de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RESAM INVESTMENTS S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015164189/16.

(150180458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Resam Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 85.812.500,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 134.522.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015164190/10.

(150179958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Resam Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 85.812.500,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 134.522.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 23 septembre 2015 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société RESAM LUXEMBOURG S.à r.l.

- Monsieur Nicolas MILLE a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015.
 - Mme Alexandra DALLÜGE, employée privée, née à Siegburg (Allemagne), le 21 juin 1989, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée gérant de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RESAM LUXEMBOURG S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015164191/16.

(150180457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

S.A. Gestion Foncière, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 14, rue de la libération.

R.C.S. Luxembourg B 37.480.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 02/10/2015.

S.A. GESTION FONCIERE
SUD FIDUCIAIRE SPRL

Référence de publication: 2015164199/12.

(150180437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Rivage Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 106.321.

—
EXTRAIT

Suite à la dissolution de la société Rivage Holding S.à r.l., associée de la Société, en date du 30 octobre 2014, les parts sociales sous forme nominative de la Société ont été attribuées à la société Premium Property Investment Limited, une limited company de droit irlandais, ayant son siège social au 12-13 Lower Leeson Street, Dublin 2, Irlande, enregistrée auprès du Companies Registration Office sous le numéro 396.536.

De plus, la Société prend acte que le nom de Madame Marina LEBRUN, gérant de la Société, a changé. Elle s'appelle désormais Madame Marina KERNEUR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164192/17.

(150179935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Riverwells Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 106.299.

—
La nouvelle adresse de Monsieur Rudi Pauwels, administrateur et président du conseil d'administration, est le 131 Silverdale Avenue, KT12 1EJ Walton-on-Thames, Surrey, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164193/10.

(150180320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

RMK Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.666.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164194/9.

(150180601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Saphire Solar SEE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 152.697.

—
Il est porté à connaissance des tiers que Monsieur Csaba VARGA, Gérant de classe A et Monsieur Alfredo Goyanes, gérant de classe A, ainsi que l'associé unique de la Société Saphire Sustainable Development Ltd. sont désormais domiciliés à l'adresse suivante:

75 Podmaniczky utca

1064 Budapest

Hongrie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164203/16.

(150179896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

RMK Holdings S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 56.666.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015164195/9.
(150180638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Spain Residential Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 181.576.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015164212/9.
(150180854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Sageview Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 130.828.

Les statuts coordonnés au 24 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 05 octobre 2015.
Référence de publication: 2015164201/10.
(150180455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Saint-Honoré Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 148.219.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de Saint-Honoré Lux S.à r.l. en date du 16 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de Saint-Honoré Lux S.à r.l. de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.
Luxembourg, le 2 octobre 2015.
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
Référence de publication: 2015164202/12.
(150179967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 82.516.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 septembre 2015 que la Société a décidé de révoquer avec effet immédiat AP & Associés S.à r.l., ayant son siège social au 25C Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 172.348 en tant que commissaire aux comptes et de nommer avec effet immédiat Osiris Entreprise, 02E, Public Accountants S.à r.l. («Osiris»), ayant son siège social au 283 Route d'Arlon, L-8011 Strassen, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B185.264 en tant que réviseur d'entreprises agréé. Le mandat d'Osiris arrivera à échéance lors de l'assemblée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Steel Invest & Finance S.A.
Un mandataire*

Référence de publication: 2015164215/16.
(150180719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

SIXBTO Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 173.831.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 18 septembre 2015 au siège social de la société.

Démission de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateur de catégorie B de la société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Eva Boehm, né le 28 novembre 1974 à Bonn (Allemagne), demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Elise Lethuillier, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur de catégorie B terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015164209/17.

(150180376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Smart Management Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 14, rue de Strassen.
R.C.S. Luxembourg B 121.981.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 septembre 2015

En date du 30 septembre 2015, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social du 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, au 14, rue de Strassen, L-2555 Luxembourg, et ce, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164210/11.

(150180782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Société Européenne d'Investissements Mondiaux - SEIM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 158.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Société Européenne d'Investissements Mondiaux - SEIM S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015164211/11.

(150179968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Arenamex Invest 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 157.075.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 45 du 10 janvier 2011.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arenamex Invest 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015164277/15.

(150180526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Standard Life Assurance (HWPF) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 186.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015164213/11.

(150180117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

State Street Europe Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.157.

Les statuts coordonnés au 19 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015164214/11.

(150180548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Stork Acceptance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.722.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2015

L'Assemblée a nommé les Administrateurs suivants:

Nico THILL Président

Guillaume Binnendijk

Joffrey Czurda

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

L'Assemblée a nommé Deloitte Audit en tant que réviseur d'entreprises indépendant pour l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164216/17.

(150179838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Austin Friars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.907.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2993 du 7 décembre 2011.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Austin Friars S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015164280/15.

(150180341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Saljoha Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 161.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164226/10.

(150180856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

S.B.M., Sales Business Materials, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 18, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 22.545.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Moritz LEMAIRE, retraité, né le 15 mars 1945 à Idstedt (Allemagne), demeurant à L-8285 Kehlen, 30, rue des Champs,

2. Madame Anne de NEUVILLE, sans état particulier, née le 23 mai 1955 à Etterbeek (Belgique), demeurant à B-1301 Bierges, 32, rue de la Haie,

3. Monsieur Pascal FRANCOIS, gérant de société, né le 25 mai 1962 à Pétange, demeurant à B-6720 Habay-La-Neuve, 4, rue de Vance,

4. Monsieur Yves CORNEROTTE, directeur administratif, né le 31 juillet 1967 à Arlon (Belgique), demeurant à F-55600 Thonne-le-Long, 3, rue du Jardin Florentin.

Les comparants sub 1, 2 et 4 sont ici représentés par Monsieur Pascal FRANCOIS, prénommé sub 3, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après signature «ne varietur» par le comparant/mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels déclarent qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «SALES BUSINESS MATERIALS», en abrégé «S.B.M.» ayant son siège social à L-8399 Koerich, 18, rue de l'Industrie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 22.545, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 75 du 13 mars 1985 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Marc LECUIT, soussigné, en date du 26 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2231 du 25 août 2015.

Que les associés représentant l'intégralité du capital social ont ensuite pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 17 des statuts afin d'autoriser la distribution d'acomptes sur dividendes, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 17.** L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

L'affectation à donner au solde du bénéfice net sera déterminée annuellement par l'assemblée générale ordinaire.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, l'assemblée générale des associés peut, sur proposition du conseil de gérance, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le gérant, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. FRANCOIS, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 septembre 2015. Relation: 2LAC / 2015 / 21898. Reçu soixante-quinze euros

Le Receveur (signé): André MULLER

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen/ Mersch, le 05 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164225/55.

(150180280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Saltri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 132.171.

Les comptes annuels au 1^{er} mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Saltri S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015164227/11.

(150180360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Sea Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 179.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015164233/10.

(150179956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Sea Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 179.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015164234/10.

(150179957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

SH Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1309 Luxembourg, 8, rue Charles IV.

R.C.S. Luxembourg B 183.350.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015164237/12.

(150180627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Servico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 14.065.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICO S.A.

Référence de publication: 2015164235/10.

(150179805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Sharpman International spf S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.625.

Rectificatif du dépôt du 27/08/2014 (No L140153486)

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015164239/11.

(150179455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

SHCO 95 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 189.596.

En date du 30 Septembre 2015, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Philippe CHAN de son mandat de gérant de catégorie A est acceptée avec effet au 30 septembre 2015;

- M. Jimmy TONG SAM, avec adresse professionnelle au 2 Millewee; L-7257 Walferdange, est nommé nouveau gérant de catégorie A de la société avec effet au 30 septembre 2015, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un agent domiciliaire

Référence de publication: 2015164240/16.

(150180423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Audit Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 182.253.

EXTRAIT

1. En vertu de cessions sous seing privé en date du 28 septembre 2015, Benoît de Froidmont a cédé des parts sociales de la société Audit Lux Sàrl:

- 1 part sociale à Madame Julie Gillardin, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

- 1 part sociale à Monsieur Frédéric Depireux, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

- 1 part sociale à Monsieur Laurent Weis, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015164279/17.

(150180786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Shian Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 188.305.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164241/9.

(150180527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Sibad International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.798.

—
Par décision du Conseil d'administration tenu le 28 septembre 2015 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission, de Monsieur Emmanuel Briganti de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat.

- De coopter comme nouvel administrateur Monsieur Gian Luca Benni, résidant professionnellement au 2-8 Avenue Charles de Gaulle 1-1653 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIBAD INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015164243/14.

(150180405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Silvanus Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.372.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164244/9.

(150180318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Advise & Optimise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 189.734.

—
Extrait des décisions de l'Administrateur-délégué

L'Administrateur-délégué décide de transférer le siège social endéans la commune valeur 01/10/2015.

Nouvelle adresse: 6, rue d'Arlon L-8399 WINDHOF.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

David CINDRIC

Actionnaire unique / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015164284/13.

(150180001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

SIPL Partner 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 187.678.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} septembre 2015

En date du 1^{er} septembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Jeffrey H. MILLER de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 2 septembre 2015;

- de nommer Monsieur Christian SWEETSER, né le 7 juillet 1979 à Harlingen, Texas, États-Unis d'Amérique, ayant l'adresse suivante: 4500, Dorr Street, 43615-4040 Toledo, Ohio, États-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 2 septembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian SWEETSER, gérant de catégorie A
- Monsieur Andrew HUDSON, gérant de catégorie B
- Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

SIPL Partner 11 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015164247/23.

(150180125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

SIPL Partner 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 187.644.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} septembre 2015

En date du 1^{er} septembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Jeffrey H. MILLER de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 2 septembre 2015;

- de nommer Monsieur Christian SWEETSER, né le 7 juillet 1979 à Harlingen, Texas, États-Unis d'Amérique, ayant l'adresse suivante: 4500, Dorr Street, 43615-4040 Toledo, Ohio, États-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 2 septembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian SWEETSER, gérant de catégorie A
- Monsieur Andrew HUDSON, gérant de catégorie B
- Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

SIPL Partner 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015164248/23.

(150179990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Subsea 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.172.

—
In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of September.

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, pursuant to the decision of 29th September 2015 (the "Delegate Decision") (a copy of which will be registered together with the present deed) of Mr Kristiam Siem, acting as delegate of the board of directors (the "Delegate") in accordance with a decision dated 23 September 2015 of the board of directors of "Subsea 7 S.A.", a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Company"), incorporated by deed of notary Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg of 10th March 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") of 28th April 1993, Number 190. The articles of incorporation of the Company (the "Articles of Incorporation") were amended several times and for the last time by deed of Maître Blanche Moutrier, notaire residing in Esch-sur-Alzette, of 17 April 2015, published in the Mémorial of 4 June 2015, Number 1410.

The notary is requested to record as follows:

(I) The extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 27 November 2014 published in the Memorial of 9 December 2014, Number 3777 (the "EGM"), has decided to (i) authorise the board of directors of the Company (the "Board") to repurchase Common Shares up to a maximum of thirty-three thousand seven hundred and six (33,216,706) at a purchase price determined pursuant to the conditions described therein, (ii) authorise the Board or its delegate(s), during a period ending five (5) years and six (6) months after the date of this EGM to cancel Common Shares repurchased under the above authorisation; (iii) reduce the issued share capital of the Company through such cancellations of repurchased shares by a maximum amount of sixty-six million four hundred and twelve United States Dollars (USD 66,433,412) represented by a maximum of thirty three million two hundred sixteen thousand seven hundred and six (33,216,706) Common Shares and (iv) delegate power to the Board or its delegate(s) to record such reduction of share capital and the consequential amendment of the Article of Incorporation by way of notarial deed, and generally to take any steps, actions or formalities as appropriate or useful to partly implement this decision of the EGM.

(II) The Board resolved on 23 September 2015 (a copy of such resolution will be registered with the present deed) to in principle implement the share capital reduction decision of the EGM and to reduce the issued share capital by an amount of nine million five hundred ninety nine thousand nine hundred and twelve dollars (USD 9,599,912) through the cancellation of four million seven hundred ninety nine thousand nine hundred and fifty six (4,799,956) Common Shares held in treasury by the Company (the "Board Decision"). The Board delegated power to inter alia the Delegate, and authorized and empowered the Delegate, to take any decision, step or action and to sign any documents, to implement the share capital reduction decision of the EGM and to reduce the issued share capital of the Company as stated in the Board Decision.

(III) Pursuant to the Board Decision, the Delegate decided in the Delegate Decision to reduce the issued share capital by an amount of nine million five hundred ninety nine thousand nine hundred and twelve dollars (USD 9,599,912) and to cancel four million seven hundred ninety nine thousand nine hundred and fifty six (4,799,956) Common Shares held in treasury with effect from the date of the Decision. Evidence has been presented to the undersigned notary confirming such cancellation.

Consequently, the second paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation is amended so as to read as follows:

"The issued capital of the Company is set at six hundred fifty-four million seven hundred thirty-four thousand two hundred and twenty-two United States Dollars (U.S.\$ 654,734,222) represented by three hundred twenty-seven million three hundred sixty-seven thousand and one hundred eleven (327,367,111) Common Shares, par value Two United States Dollars (U.S.\$ 2.00) per share, all of said shares being fully paid."

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its decrease of capital are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the french translation

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, conformément à la décision du 29 septembre 2015 (la «Décision du Délégué») (dont une copie restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui) de M. Kristiam Siem, agissant en tant que délégué du conseil d'administration (le «Délégué») en vertu d'une décision en date du 23 septembre 2015 du conseil d'administration de la société «Subsea 7 S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 412 route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée par acte notarié du notaire

Maître Paul Frieders, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg du 10 mars 1993, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») du 28 avril 1993, Numéro 190.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 17 avril 2015 suivant acte reçu de Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg publié au Mémorial du 4 juin 2015 numéro 1410.

Le notaire est requis d'acter comme suit:

(I) L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 27 novembre 2014, publiée au Mémorial du 9 décembre 2014, numéro 3777 (l'«AGE»), a décidé (i) d'autoriser le Conseil d'administration de la Société («le Conseil») à racheter des Actions Ordinaires jusqu'à un montant maximal de trente-trois millions deux cent seize mille sept cent six (33.216.706) Actions Ordinaires à un prix déterminé selon des modalités y décrites, (ii) d'autoriser le Conseil ou son/ses délégué(s), pendant une période prenant fin cinq (5) ans et six (6) mois après la date de cette AGE d'annuler les Actions Ordinaires rachetées selon l'autorisation donnée ci-dessus; (iii) de réduire le capital social émis de la Société par les annulations des actions rachetées à hauteur d'un montant maximal de soixante-six millions quatre cent trente-trois mille quatre cent douze Dollars des États-Unis d'Amérique (66.433.412 USD), représentés par un maximum de trente-trois millions deux cent seize mille sept cent six (33.216.706) Actions Ordinaires et (iv) de déléguer le pouvoir au Conseil ou son/ses délégué(s) pour documenter telle réduction de capital et les modifications corrélatives des Statuts par un acte notarié et, plus généralement, de prendre toutes les mesures et accomplir toutes les formalités jugées appropriées ou utiles pour mettre en oeuvre cette décision de l'AGE.

(II) Le Conseil a décidé le 23 septembre 2015 (une copie de cette décision restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui) de mettre en oeuvre, en principe, la décision de réduction du capital de l'AGE et de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent douze Dollars des États-Unis (9.599.912 USD) par voie d'annulation de quatre millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante-six (4.799.956) Actions Ordinaires détenues en trésorerie par la Société (la «Décision du Conseil»). Le Conseil a délégué pouvoir, entre autres, au Délégué, et autorisé et habilité le Délégué, à prendre toutes les décisions, mesures et démarches ou exécuter toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de l'application de la décision de l'AGE de réduction de capital et en vue de réduire le capital social de la société comme indiqué dans la Décision du Conseil.

(III) Conformément à la Décision du Conseil, le Délégué a décidé dans la Décision du Délégué de réduire le capital social émis d'un montant de neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent douze Dollars des États-Unis d'Amérique (9.599.912 USD) par voie d'annulation de quatre millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante-six (4.799.956) Actions Ordinaires à compter de la date de la présente décision. Preuve de cette annulation a été présentée au notaire soussigné.

Par conséquent, le second paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié comme suit:

“Le capital social souscrit de la Société est fixé à six cent cinquante-quatre millions sept cent trente-quatre mille deux cent vingt-deux Dollars des États-Unis d'Amérique (654.734.222 U.S.\$), représenté par trois cent vingt-sept millions trois cent soixante-sept mille cent onze (327.367.111) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Dollars des États-Unis d'Amérique (2 U.S.\$) chacune, toutes entièrement libérées».

Dépenses:

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date telle qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connu du notaire par son nom, prénom et résidence, a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. SCHINNER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 02 octobre 2015. Relation: DAC/2015/16319. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 06 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165021/116.

(150181289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Evasion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvièrges, 74, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 170.592.

L'an deux mille quinze, le dix-huit septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Pascal VANDORSELAER, indépendant, né à Liège (B) le 11 décembre 1971, demeurant à B-4400 Ivoz-Ramet, 13, rue Champs des Bures,

ici représenté par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une (1) procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée à la présente pour être enregistrée avec elle.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "EVASION", avec siège social à L-9956 Hachiville, Maison 60, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 170.592, a été constituée suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck en date du 25 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2194 du 4 septembre 2012 et dont les statuts ont été modifiés, suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 27 du 3 janvier 2014.

- Que le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,-EUR), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales de cent euros (100,-EUR) chacune.

- Que la partie comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-9905 Troisvièrges, 74, Grand-Rue, et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts comme suit:

" **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Troisvièrges."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3. (premier alinéa).** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte ou pour le compte d'autrui les activités:

- d'intermédiaire en commerce;
- de négociateur de contrat;
- de vente par Internet, e-shop;
- de vente de matériel et accessoires de type noix, écologiques (notamment solaire thermique, photovoltaïque, isolations, châssis isolants...);
- d'importation-exportation et d'achat-vente de marchandises non réglementées; et
- de consultance, de gestion et de conseil dans les domaines des énergies renouvelables."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 septembre 2015. Relation GAC/2015/8039. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2015164591/52.

(150180950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.